CHeR
DÉPARTEMENT 18

DIRECTION DES FINANCES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

SOMMAIRE
DES RAPPORTS PRÉSENTÉS

pages

1 - RAPPORT SPECIAL D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT 51

2 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022 27

3 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2022 (AP/AE) 299

4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Mise en œuvre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire 2022-2026 30

5 - POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Programme annuel - Attribution de subventions 42

6 - SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS
Retrait de la communauté de communes Les Bertranges 43

7 - POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Amendes de police relatives à la circulation routière
Répartition de la dotation 2021 43

8 - DEMOGRAPHIE MEDICALE
Lutte contre la désertification médicale
Attribution d'une bourse départementale 84

9 - PLAN PAUVRETÉ
Approbation de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2022 - 30 juin 2023 85

10 - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE
Attribution de subventions 85

11 - HABITAT INCLUSIF ET AIDE A LA VIE PARTAGÉE
Modification du règlement départemental d'action sociale et accord tripartite État/Département/CNSA 86

12 - SOUTIEN AUX PERSONNES AGÉES
Attribution de subventions, convention et avenants 87

13 - POLITIQUE DE L'HABITAT
Charte départementale de l'habitat social 95

14 - POLITIQUE DE L'HABITAT
Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)
Approbation des statuts 96

15 - POLITIQUE DE L'HABITAT
Mise en œuvre du programme d'intérêt général
Maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées 96

16 - FONDS SOCIAL EUROPÉEN - REACT EU
Attribution de subvention fonds social européen + Approbation de la convention de subvention globale 2022-2027 97

17 - ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU DÉPARTEMENT
Taux d'évolution 2023 98

18 - UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉ
Approbation des conventions 99

19 - RENTREE SCOLAIRE 2022-2023 99

20 - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023
COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS 100

21 - PARTENARIATS EDUCATIFS 2022-2023
Attribution de subventions 101

22 - COMPENSATION TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE DE SANCERRE
Approbation de la convention 2022-2023 102

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

23 - SOUTIEN AU DOMAINE SPORTIF
Attribution de subventions 102

24 - FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
Attribution de subventions 104

25 - ASSISES DE LA JEUNESSE 2022
Remboursement des frais de déplacement aux collèges 104

26 - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Contrat de dépôt des archives privées du Carmel de Bourges 104

27 - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET
POUR LES COLLÉGIENS DU CHER "LES COLLÉGIENS AGISSENT
POUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES"..... 105

28 - ÉCOQUARTIER BAUDENS 2021
Adoption du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC)..... 105

29 - LAC DE SIDIAILLES
Espace naturel sensible du Cher
Approbation du plan de gestion 2022-2031 106

30 - VÉLOROUTE "CATHÉDRALE DE BOURGES A SULLY-SUR-LOIRE, VIA
L'ÉTANG DU PUITS"
V48 - Approbation du plan de financement prévisionnel 107

31 - CASERNEMENTS DE GENDARMERIE DU CHER
Avenant au bail emphytéotique administratif passé avec la
société CDC Habitat 88

32 - REGULARISATIONS FONCIERES
Commune de Mehun-sur-Yèvre..... 88

33 - BARREAU DE LIAISON ROUTIERE ENTRE LA RD 955, ROUTE DE
SANCERRE ET LA RD 151
Acquisition de deux parcelles - Commune de Saint-Germain-du-Puy..... 89

34 - RÉFECTION DES TOURS D'ESCALIER BOIS DU POLE DU CHEVAL ET DE
L'ÂNE
Approbation de l'avant-projet définitif..... 89

35 - MISE A DISPOSITION SAFER DU CENTRE
Communes de Saint-Doulchard et Saint-Eloy-de-Gy
Avenant N° 6 à la convention 90

36 - RÉGIE TERRITORIALISÉE POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DE CINQ
COLLÈGES
Convention de mise à disposition de véhicules aux ATTEE 91

37 - ALIÉNATION DE BIENS MOBILIERS CESSION D'UN MATÉRIEL DEVENU INUTILE POUR LES BESOINS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL 91

38 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CHER
Approbation de la convention de partenariat relative à la flotte de matériels roulants 92

39 - MARCHÉ GÉOTECHNIQUE DÉPARTEMENTAL N° 2014-0148 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL..... 93

40 - MARCHÉ N° 21-0192
RD 951 RD 41E Charenton-du-Cher
Aménagement de la déviation - Protocole d'accord transactionneL 93

41 - SAFER DU CENTRE
Approbation de la convention-cadre de maîtrise foncière 2022-2028 94

42 - MODALITES D'ENTRETIEN DE L'AIRE DE REPOS ET DU TRANSFERT DES ILOTS
Route de Neuvy-sur-Barangeon - RD 944
Approbation de la convention avec la commune d'Allogny 94

43 - MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL
Attribution de subventions 107

44 - PERSONNEL DÉPARTEMENTAL 108

45 - INDEMNITÉS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX 109

46 - COLLABORATEURS DE CABINET..... 109

47 - MAINTENANCE ET ÉVOLUTION DU PROGICIELGEOMAP-IMAGIS
Autorisation à signer l'accord-cadre..... 109

48 - MAINTENANCE ET ÉVOLUTION DU PROGICIEL IODAS
Autorisation à signer l'accord-cadre..... 110

49 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE - 2022-2024 111

50 - RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE MUTATION 2022..... 111

51 - RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2022 112

52 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNTS..... 112

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

53 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSTANCES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Modification 114

54 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS ET COURS ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES
Convention de médiation 114

55 - DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Information relative aux actes pris 115

56 - MOTION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
Services départementaux d'incendie et de sercours 115

57 - MOTION DU GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUES ET PARTENAIRES
Soutien au Centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges 45

58 - MOTION DU GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUES ET PARTENAIRES
Énergies 120

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

L'Assemblée départementale est ouverte le 17 octobre 2022 à 9 heures 05 sous la présidence de Monsieur Jacques FLEURY, président du Conseil départemental du Cher.

M. FLEURY, président – Mes chers collègues, il est 9h05, nous allons pouvoir rouvrir cette session départementale du lundi 17 octobre. Je vais donner la parole à Patrick Barnier pour faire l'appel. Patrick.

(L'appel des conseillers départementaux est fait par M. Patrick BARNIER, 1ère vice-président).

M. BARNIER – M. Patrick BAGOT, *(présent),*
M. Patrick BARNIER, *(présent),*
Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(présente),*
Mme Zéhira BEN AHMED, *(excusée, a donné pouvoir à M. Renaud METTRE),*
Mme Sophie BERTRAND, *(présente),*
M. Richard BOUDET, *(présent),*
M. Didier BRUGÈRE, *(présent),*
Mme Anne CASSIER, *(présente),*
M. Jean-Pierre CHARLES, *(présent),*
M. Philippe CHARRETTE, *(présent),*
Mme Mélanie CHAUVET, *(présente),*
Mme Sophie CHESTIER, *(présente)*
M. Fabrice CHOLLET, *(excusé, a donné pouvoir à Mme Béatrice DAMADE),*
Mme Marie-Line CIRRE, *(excusée, a donné pouvoir à M. Philippe CHARRETTE),*

M. Gérard CLAVIER, *(présent),*
Mme Bernadette COURIVAUD, *(présente),*
M. David DALLOIS, *(présent),*
Mme Béatrice DAMADE, *(présente),*
Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente),*
Mme Clarisse DULUC, *(présente),*
Mme Irène FÉLIX, *(présente),*
Mme Véronique FENOLL, *(présente),*
M. Jacques FLEURY, *(présent),*
M. Daniel FOURRÉ, *(présent),*
M. Yann GALUT, *(présent),*
M. Christian GATTEFIN, *(présent),*
M. Pierre GROSJEAN, *(présent),*
M. Hugo LEFELLE, *(présent),*
M. Serge MÉCHIN *(présent),*
M. Renaud METTRE, *(présent),*
M. Franck MICHOUX, *(présent),*
Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente),*
Mme Florence PIERRE, *(présente),*
Mme Delphine PIÉTU, *(présente),*
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente),*
Mme Marie-Pierre RICHER, *(présente),*
M. Emmanuel RIOTTE, *(excusé, a donné pouvoir à Mme Clarisse DULUC),*
Mme Sakina ROBINSON, (*présente*).

En application de l'article 7 du règlement intérieur du conseil départemental adopté le 27 septembre 2021, M. Patrick BARNIER, premier vice-président, est désigné secrétaire de séance.

M. FLEURY, Président – Merci Patrick. Quelques petits points d'information. Vous avez sur table un certain nombre de documents dont le calendrier des instances 2023. Vous avez un certain nombre de motions. Vous savez qu'à 11 heures nous accueillerons comme la

tradition le veut Monsieur le préfet et l'ensemble des directeurs des services de l'État pour venir nous présenter le rapport d'activité des services de l'État.

En fonction de l'emploi du temps du colonel BRUNEAU, qui ne sera pas là ce matin, je vous propose de reporter la motion 7 bis, sur les missions du SDIS, à cet après-midi. Et puis nous avons ajouté quelques motions et des vœux des groupes de l'opposition, notamment le vœu de soutien au centre hospitalier, qui sera présenté tout à l'heure par Jean-Pierre CHARLES et son groupe.

Mes chers collègues, bienvenue donc à vous toutes et à vous tous pour notre assemblée départementale d'automne placée dans un contexte social plus que tendu, voire explosif.

Depuis plusieurs jours, vous le savez, notre pays est confronté à une pénurie de carburant qui freine les déplacements des Français et ralentit notre économie. Pour le moment, l'apaisement ne semble pas en vue, le mouvement dans les raffineries se muant en appel à la mobilisation générale. Le mécontentement, vous l'avez également constaté ce matin en arrivant, n'épargne pas notre collectivité. Et pourtant, plusieurs séances de travail et d'explications ont eu lieu avec nos représentants du personnel, en présence de notre DGS, de notre DRH et des services. Sachez, je vous le dis très franchement, que j'ai bien entendu leurs revendications.

Au risque de me répéter, je veux aujourd'hui fermement leur redire que la collectivité maintiendra ses engagements, comme j'ai été amené à l'écrire à l'ensemble de nos agents le 28 septembre dernier, tout comme j'ai dit qu'un calendrier social serait ouvert avec la nouvelle mandature des représentants du personnel suite aux élections de décembre prochain.

Avant de débuter nos travaux et avant d'accueillir en fin de matinée Monsieur le préfet et ses directeurs afin de présenter le rapport d'activité des services de l'État et de répondre à nos interrogations, plusieurs questions lui ont été adressées par les trois groupes, je souhaite que nous rendions un hommage appuyé à notre ancien collègue Jean-Pierre MAGNOUX, décédé au mois d'août dernier.

Conseiller général du canton de Levet de 1998 à 2011, vice-président du Département en charge du tourisme, Jean-Pierre MAGNOUX, sensible aux enjeux écologistes, avait présidé le Pays de Bourges de 2001 à 2011, ou encore le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) jusqu'en 2011, et avait été maire de Plaimpied-Givaudins de 1995 à 2001.

Pour avoir eu le plaisir de siéger à ses côtés, je garde en mémoire le sens du contact, la gentillesse, l'ouverture d'esprit de cet ancien directeur d'école qui aura servi le Département du Cher avec hauteur de vue et sens de l'engagement. En ayant une pensée pour son épouse et sa fille, je vous propose mes chers collègues d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Une minute de silence est observée à la mémoire de Jean-Pierre MAGNOUX.

Je vous remercie.

Cette assemblée départementale me donne également l'occasion de saluer Monsieur Pierre CERTELET, qui vient officiellement de quitter ses fonctions de payeur départemental du Cher il y a quelques jours. Votre départ, Monsieur CERTELET, m'autorise aussi à saluer les bonnes relations avec la paierie départementale. Vous y avez largement contribué. Je peux en témoigner personnellement et je vous en remercie très sincèrement, au nom de notre collectivité.

Madame Agnès LEGEAY, qui occupait les fonctions de responsable de la trésorerie Bourges municipale, occupe celle de payeur départemental par intérim jusqu'au 31 décembre 2022. À compter du 1er janvier 2023, elle deviendra le comptable public assignataire de notre collectivité. Bienvenue à vous.

J'en profite enfin pour vous indiquer que Madame Sylvie RICHARD, également présente ce matin, occupe les fonctions de conseil aux élus. Mesdames, permettez-moi au nom de tous les élus de vous souhaiter plein succès dans vos nouvelles missions.

De retour des assises des départements de France qui se tenaient de mercredi à vendredi dernier à AGEN, je mesure plus que jamais l'importance de poursuivre ce que nous avons engagé depuis quinze mois, à savoir ce travail au service des habitants de notre Département dans un esprit de consensus. Pour agir mieux, plus près, plus vite, cette exigence de concorde s'impose. Dans un moment où tout est fragile autour de nous, la paix dans le monde avec la guerre en Ukraine, aux portes de l'Europe, dont nous subissons les conséquences au quotidien, la crise économique qui s'installe avec une inflation galopante et le risque de récession, les défis climatiques qui font peser de lourdes menaces, sans négliger le contexte social français marqué par de fortes tensions aggravées par la crise énergétique.

Dans ce climat global et local qui se dégrade, la seule voie possible est celle de la responsabilité. Avec pour raison essentielle le devoir d'aider les plus vulnérables à mieux passer la crise. La co-construction n'est pas un abandon de nos convictions ni un renoncement. C'est se mettre autour de la table pour répondre aux problématiques des habitants pour agir au service des territoires. C'est le sens de la politique d'aménagement du territoire, construite en concertation avec les élus, que nous allons pouvoir déployer, j'en suis persuadé, à partir de cette session.

Dans une république bousculée, nous avons le devoir de nous mettre en ordre de marche pour répondre à tous ces défis. Nous le devons à nos habitants. Plus que jamais, les Départements sont une chance pour la France à condition qu'ils aient les moyens d'agir au service de nos concitoyens. Je vous remercie.

Irène FÉLIX.

Mme FÉLIX – Merci président. Je voulais m'associer à l'hommage que vous avez proposé de rendre à Jean-Pierre MAGNOUX en disant quelques mots de cet ami avec qui nous avons eu l'occasion de siéger les uns et les autres. Jean-Pierre était un homme très sensible. C'est peut-être ça d'abord que je retiens de lui.

Sa sensibilité, il la mettait au service des habitants de son canton. Il était très à l'écoute et il était capable pour eux de batailler avec tous les freins, toutes les règles, toutes les administrations, tous les élus pour ce qui lui semblait indispensable parce que c'est ce qui lui semblait juste. C'est ce qui lui semblait nécessaire pour le bien de celles et ceux qui l'entouraient. Il faisait partie de ces anxieux qui agissent. L'anxiété ne le tétanisait pas mais l'amenait à agir toujours, à déplacer des montagnes.

Il s'intéressait aux grands enjeux écologiques quand cela ne paraissait pas très sérieux à un certain nombre de ses contemporains. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il avait évidemment raison. Il avait les vertus du pédagogue.

Vous avez rappelé qu'il avait été directeur d'école, et il ne se lassait jamais d'expliquer, de rassembler, de mobiliser, de faire travailler ensemble aussi, et à ce sujet là aussi il avait excellé au Pays de Bourges où il avait réussi à trouver les voies de l'action collective.

Je pense souvent à lui dans les fonctions que j'occupe aujourd'hui. Je pense qu'il avait ce talent-là et c'est une belle leçon. Jean-Pierre était un

ami pour nous tous, je crois pouvoir le dire, parce que c'était un homme qui ne pouvait se trouver d'ennemis et qui pensait avant tout à l'intérêt général. C'est avec beaucoup d'affection que je lui rends aujourd'hui cet hommage. Je vous remercie.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Irène FÉLIX. Jean-Pierre CHARLES.

M. CHARLES – Monsieur le Président, juste pour dire à la suite d'Irène que le groupe communiste s'associe totalement à vous et à cet hommage. Pour avoir siégé personnellement pas mal d'années auprès de lui, y compris sous sa présidence au CAUE, j'en garde effectivement quelqu'un d'extrêmement à l'écoute, qui a fait progresser notre Département sur de nombreux domaines. Je ne répéterai pas ce qu'a dit Irène, à quoi je souscris totalement.

Monsieur le président, je ne sais pas comment vous avez prévu l'ordre de la séance. Nous avons d'habitude, suite à votre intervention, ce qu'on appelle une déclaration de politique générale. Vous m'avez dit que vous souhaitez donner la parole aux salariés du conseil départemental, ce dont nous nous félicitons.

Si vous voulez, peut-être est-il bon que cette déclaration de politique générale, qui intéresse certes les salariés du conseil départemental mais qui va aussi sur d'autres domaines. Je vous propose que nous reportions notre déclaration après l'intervention et les débats éventuels autour de l'intervention des syndicats, si Hugo LEFELLE en est d'accord. Merci.

M. FLEURY, Président – J'allais vous proposer exactement la même chose. Comme les agents sont présents, qu'ils sont derrière vous, comme je m'y étais engagé, je veux bien, nous voulons bien tous les écouter pour une prise de parole de l'intersyndicale sûrement. Je vais faire une suspension de séance pour écouter la prise de parole des représentants du personnel de cette collectivité.

La séance est suspendue de 9h20 à 9h31.

M. FLEURY, Président – Nous allons rouvrir notre séance. Jean-Pierre CHARLES.

M. CHARLES – Monsieur le président, ce que viennent d'exprimer les représentants du personnel du Conseil départemental s'inscrit dans un malaise social global généralisé qui touche absolument toutes les catégories sociales, sauf bien sûr les 0,1 % dont le salaire quotidien, ou en tout cas hebdomadaire est égal au budget du conseil départemental du Cher.

Partout, et on le verra demain matin lors des manifestations sur la question du pouvoir d'achat, des retraites, etc., partout dans notre pays monte cette révolte dont je pense réellement qu'elle a des aspects tout à fait inédits puisqu'elle touche toutes les catégories socioprofessionnelles de notre pays, les petites entreprises, les salariés, les précaires, les retraités... Donc ce malaise généralisé se traduit ici dans notre assemblée par la voie des salariés qui réclament, dénoncent, proposent toute une série de choses extrêmement diverses, mais qui traduisent ce malaise.

Vous nous avez dit Monsieur le président que vous avez participé avec quelques-uns et quelques-unes au congrès des Départements de France. Je pense réellement que si les Départements voulaient encore plus faire entendre leur voix au gouvernement par des mesures et par des actions plus fortes, eh bien je pense qu'il y aurait un peu plus de poids. C'est la même chose pour les communes. C'est la même chose pour les régions et pour les intercommunalités et pour tous ceux qui œuvrent pour le bien commun de manière désintéressée.

C'est donc un malaise généralisé que nous observons avec cette cerise sur le gâteau, passez-moi l'expression, la question des pénuries de carburant, dont on a bien vite fait de mettre ça sur le dos de l'Ukraine et de la guerre en Ukraine, puisque ces problèmes d'approvisionnement

dataient d'avant le conflit ukrainien, bien avant, et que nos gouvernants ont regardé tout cela passer. La caravane passe, le gouvernement reste de marbre.

C'est donc un malaise généralisé et notre groupe va au cours de cette session s'inscrire dans les propos constructifs. Nous allons donc vous proposer par la voix de Marie-Christine BAUDOUIN une motion sur les questions de la destruction patiente de notre système de santé français et particulièrement à BOURGES, avec l'actualité d'une fermeture de service.

Nous vous proposons également une motion sur les questions de l'énergie, qui sera défendue par Delphine PIÉTU, et qui demande effectivement des mesures fortes. Il n'est pas possible, il n'est pas possible que dans les mois qui viennent, nous le verrons lors du budget prévisionnel que vous nous présenterez bientôt, l'augmentation des coûts de l'énergie pour nos collectivités, les communes, les intercommunalités, le Conseil départemental, la région va entraîner je suppose, Monsieur le président, je ne sais pas... je vous avais proposé en commission permanente d'avoir si possible un chiffre approximatif, mais on est certainement sur des dizaines de millions d'euros sur le Département.

Augmentation des frais de chauffage dans les collèges, de manière induite augmentation des coûts dans les établissements d'hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) puisque je rappelle que dans les EHPAD la température est réglementaire. Vous ne pouvez pas dire : on les met à 19 °C. Ce n'est pas possible. C'est 23 °C, point barre. Avec effectivement la répercussion sur les coûts de journée et sur nous bien sûr la partie hôtelière que nous finançons. Etc., etc.

Et les agents du conseil départemental ont évoqué les déplacements sur la question du remboursement des frais de transport. C'est vrai, à l'heure où on est parfois à deux euros le litre, c'est vrai que 0,17 € du kilomètre

ne couvrent en aucun cas ni les frais d'essence ni les frais d'entretien et de maintenance du véhicule.

Mélanie CHAUVET interpellera Monsieur le préfet également sur la question globale de la santé, de la politique de santé. Nous lui avons transmis à votre demande la question que Mélanie va poser. Et puis, sur la question qui est en fin de compte la plus importante dans notre ordre du jour, qui est celle de votre politique d'aménagement du territoire, comme je vous l'ai dit en réunion de présidents, nous n'avons pas en tant que tel de gros reproches à faire à cette politique. Mais en même temps les millions d'euros que nous allons dépenser dans l'énergie, qui vont aller directement dans la poche des actionnaires de Total etc. vont amputer notre politique d'aménagement du territoire et toutes autres politiques volontaristes. Il nous reste 3 %, 4 %, 5 % à gérer nous-mêmes. Tout le reste, ce sont des dépenses imposées.

Cela va également amputer nos dépenses d'investissement. On va devoir rogner sur les investissements alors que l'on sait que notre réseau routier, Daniel FOURRÉ ne le prends pas mal, on va dire ça, c'est un genre d'euphémisme, est perfectible. Nos bâtiments ont besoin de mises aux normes thermiques, etc., pour répondre aux enjeux actuels. Donc voilà des points sur lesquels nous allons intervenir aujourd'hui Monsieur le président, mes chers collègues.

Nous pensons que ce sont des points qui sont ancrés dans la réalité, dans le vécu, et nous souhaiterions également, les syndicats vous ont demandé de faire un genre de Grenelle si je peux dire, je pense qu'effectivement il va falloir mettre toutes les questions sur la table. Il faut faire preuve de pédagogie, il faut faire preuve à un moment donné, mais dans le cadre de ce que nous avons dit et de ce que j'ai pu dire auparavant, du fait qu'à un moment donné on va s'occuper de nos compétences obligatoires et puis le reste, la culture, l'enfance, la jeunesse, le personnel, le tourisme etc., eh bien ça passera à la trappe.

On ne pourra plus rien faire, déjà qu'on ne peut pas faire beaucoup, j'en conviens.

Pour conclure mon propos, Monsieur le président, comme j'en ai informé les présidents de groupe et comme je vous en ai informé, c'est la dernière session sur laquelle j'interviendrai comme président du groupe communiste, écologique et partenaires. J'ai souhaité, comme je vous l'ai écrit, non pas pour des raisons politiques, ni en interne, ni à l'externe, cela fait très longtemps que je préside ce groupe et je souhaitais passer la main, comme je l'ai fait dans mes fonctions de maire de GRACAY voilà quelques mois.

J'ai 34-35 ans de vie publique à mon actif ou à mon passif peut-être certains diraient, en tout cas pas aux dires des électeurs parce que je n'ai jamais perdu une élection. J'ai eu de la chance. Donc 35 ans de vie publique, j'ai souhaité passer le relais. J'avais informé mes collègues et camarades du groupe de ce passage de relais. C'est donc ma dernière séance en tant que président.

Mais rassurez-vous les collègues, je serai toujours là. Et ce n'est pas parce que je ne suis pas président et que ça m'obligera à la fermer. Rassurez-vous, j'essaierai de garder la pertinence ou l'impertinence de mes interventions.

Ce groupe communiste que j'ai eu l'honneur de présider depuis si longtemps a été je le rappelle le premier groupe qui a accueilli une femme conseillère départementale en la personne de Marguerite RENAUDAT. Pour la première fois, une femme siégeait à l'assemblée dans le groupe que je préside. Nous avons été également le premier groupe à accueillir ce qu'on appelle un peu aussi de manière litotique la diversité, avec Mounire LYAME il y a quelques années, conseiller départemental de VIERZON, et nous l'avons également accueilli.

En réfléchissant à tout cela, et en nous concertant avec l'ensemble des collègues qui sont autour de moi, notre choix de renouvellement s'est porté sur Delphine PIÉTU, qui sera la première présidente de groupe au Conseil départemental du Cher et qui, je le rappelle, est maire et vice-présidente de la communauté de communes. Elle connaît les dossiers de la ville et de la ruralité aussi bien que certains d'entre nous ici. Donc voilà Monsieur le président. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements.)

M. FLEURY, Président – Merci Jean-Pierre CHARLES. Hugo LEFELLE.

M. LEFELLE – Monsieur le Président, chers collègues, d'abord je souhaite remercier Irène pour l'hommage rendu à Jean-Pierre MAGNOUX. Moi je l'ai connu dans des fonctions professionnelles et je disais toujours qu'il fallait le voir arriver dans votre bureau, la main sur les joues en cherchant les mots pour vous parler d'un cas particulier qui était arrivé jusqu'à lui et qui demandait de tordre 1000 règlements et 1000 situations pour répondre à ce qui était une vraie injustice. Il avait cette capacité et c'était vraiment quelqu'un d'assez incroyable. Je vous remercie tous et je pense que pour toute sa famille c'était précieux.

Quelques mots rapides, d'abord pour saluer mon collègue Jean-Pierre CHARLES évidemment, qui passe la main de président de groupe et c'est un moment important malgré tout dans le renouvellement et dans le passage de témoin. Jean-Pierre SAULNIER m'avait aussi fait cette confiance là et je mesure à quel point c'est important, dans cette assemblée, qu'il y ait un process presque de formation continue entre les élus les plus expérimentés et les nouveaux arrivants. Tout le monde peut témoigner ici à quel point Jean-Pierre en tant que président de groupe, et il va rester parmi nous, aura été un président extrêmement agréable à entendre, avec des interventions toujours ciselées, peut-être pas toujours agréables à entendre pour la majorité, mais en tout cas dont on ne peut que saluer à la fois l'engagement et le travail pour cette assemblée.

Et puis quelques mots évidemment pour parler du contexte. On est dans un contexte social très tendu. D'abord au niveau national, je vais démarrer par-là, on connaît une situation d'inflation telle qu'on n'en avait pas vue depuis au moins 25 ans. Elle se confronte avec une crise aujourd'hui mondiale liée à un conflit aux portes de l'Europe, à des pénuries de carburant sur fond de répartition des richesses, parce qu'au fond c'est cela dont il s'agit plus que de la question de privilèges, mais de la répartition des richesses, et puis au final des familles et des habitants qui malgré souvent deux salaires voient les budgets mensuels de plus en plus compliqués et qui ne parviennent plus à concilier l'indispensable, l'incompressible avec le nécessaire plaisir qui doit permettre à chacun de s'épanouir et des familles qui doivent choisir entre le loisir, les activités avec les enfants et le fait d'avoir une température donnée, d'avoir des repas de qualité. Cette situation est objectivement insupportable. Elle l'était déjà avant et entendre régulièrement les entreprises égrainer des milliards, qui font d'énormes profit, quand on connaît au quotidien les difficultés que rencontrent les familles, ça devient encore plus insupportable.

Pour les collectivités aussi il y a une vraie crise dans laquelle on est entré. Alors certes notre collectivité s'y prépare, elle est encore un petit peu protégée, on a évoqué ça en commission des finances, par des contrats antérieurs, mais pour beaucoup de maires et d'élus communaux, la situation est extrêmement anxiogène avec des choix cornéliens qui sont posés à chaque collectivité : comment réorganiser le service, comment payer les factures d'énergie, quelles mesures prendre pour essayer que le service public communal qui est au plus près des habitants et qui finalement, au moment du Covid avait démontré et avait presque regagné en légitimité tant la proximité et la réactivité avaient été les éléments les plus décisifs de l'action qui avait été apportée aux habitants, ces mêmes élus qui il y a deux ans étaient encensés comme étant des relais indispensables de la démocratie locale se trouvent aujourd'hui face à des murs budgétaires dont pour beaucoup d'entre eux ils ne savent pas comment se sortir parce que tout simplement

aujourd'hui le budget ne peut pas être bouclé quand la facture de gaz est multipliée par trois ou quatre, quand l'électricité c'est parfois par 10.

Cette situation doit aussi nous inquiéter en tant que conseiller départemental et je pense que nous pourrons en faire part au préfet, même si ce n'est pas le seul à décider on en a pleinement conscience, mais de l'inquiétude qui règne parmi les élus de l'ensemble de notre Département.

Et puis la tension sociale est évidemment, on vient de le percevoir, dans la collectivité, avec des agents qui se mobilisent dans notre assemblée départementale. Ça n'arrive pas si souvent que cela dans notre assemblée départementale. Ce que je dirais, je ne veux pas lister ce sur quoi on est d'accord, ce sur quoi on pense qu'il pourrait y avoir des discussions, mais il y a un point de méthode qui me semble indispensable. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, moi je prends acte du nombre d'heures que vous nous égrainez régulièrement de discussions qu'il y a eu avec les syndicats. Néanmoins, le constat qu'on doit faire, c'est que malgré ces heures de discussion passées, on n'arrive pas à un climat dans lequel les deux parties parviennent à des accords, parviennent à de vraies négociations, en tout cas c'est ce que les syndicats nous ont dit.

Il n'est jamais facile. Il est quasiment impossible dans une discussion syndicale que les deux parties soient pleinement satisfaites, mais je pense qu'il y a quand même un enjeu d'égalité et de considération. Il faut qu'on soit vraiment vigilant parce que notre rôle d'élu c'est aussi d'être le porte-voix des cas qu'on rencontre individuellement des agents dans nos différentes permanences, dans nos déplacements, et c'est vrai qu'elle est réelle l'inquiétude.

Au-delà des revendications qu'on a pu entendre, il y a une vraie inquiétude qui dépasse sans doute les seuls agents du Département. Je pense qu'il faut l'entendre et il est important que sur un certain nombre de points les négociations puissent s'ouvrir et qu'on réussisse enfin à

trouver la forme qui permette à toutes les parties de se sentir écoutées. À vous d'avoir vos arguments entendus, aux représentants du personnel de pouvoir défendre leur position et de parvenir à des points d'accord peut-être de manière plus marquée parce que jusqu'à présent, je pense que vous en faites le constat aussi, c'est que malgré tout le temps passé on n'y est pas encore pleinement arrivé. Et c'est toujours frustrant, je me mets à votre place, d'avoir consacré du temps à la discussion sans qu'elle ait pu aboutir.

Je pense qu'il y a peut-être là un point de méthode à repenser pour renouer le dialogue avec les organisations syndicales. Elles vont être renouvelées bientôt dans leurs instances, donc ce sera l'occasion je pense avoir... est-ce que les acteurs auront changé profondément ? Je n'en sais rien, mais en tout cas il ne faudra pas manquer cette phase de négociation.

Et puis peut-être quelques mots, en conclusion, pour dire que finalement la plupart des rapports qui nous sont présentés je les qualifierais plutôt de gestion. On a surtout des rapports qu'on voit habituellement. Le seul qui finalement pose de nouveaux principes, c'est la politique d'aménagement du territoire. Là-dessus, on aura un débat plus prospectif.

Ce que je veux dire néanmoins, c'est un point de vigilance qu'on redit régulièrement et je me dis que c'est l'occasion d'appuyer dessus à nouveau, c'est la question de l'égalité entre tous les territoires et tous les habitants pour l'accès aux politiques départementales. C'est vrai qu'avec notamment les collègues du groupe communiste et partenaires, il y a cette demande qui est faite de retravailler un certain nombre de règlements qui excluent des dispositifs des habitants au regard de la population de la commune dans laquelle ils habitent. Je fais le lien avec le début.

C'est-à-dire qu'il n'y a aucune commune qui aujourd'hui est épargnée par les difficultés budgétaires. On ne peut même pas dire les grosses communes entre guillemets ont les moyens et pas les petites. Les communes ont toutes besoin et les habitants ont tous besoin de service que le Département peut apporter. Et ça fait un an à peu près que dans cette mandature on répète régulièrement qu'on souhaite qu'il y ait une vraie discussion qui s'ouvre sur cette question-là. Il y a peut-être des dispositifs sur lesquels on peut comprendre et on peut entendre qu'il y a une différenciation, il y en a d'autres sur lesquels il faut qu'il y ait une évolution. C'est vraiment une question d'égalité entre tous les habitants de notre Département. Moi j'y tiens et on ne peut pas passer le mandat en laissant filer cette question-là.

Il faut qu'on se pose autour de la table, tous les élus, on peut se réunir en séminaire pour en parler cartes sur table pour pouvoir avancer et montrer qu'il n'y a pas d'habitants qui auraient droit au département et d'autres qui auraient droit à un demi département. Tous les habitants se valent. Donc, nous on appelle qu'à l'occasion des prochains mois il puisse y avoir un travail de fond sur le sujet pour revenir sur des décisions antérieures qui créent des inégalités entre les habitants par rapport à notre institution.

Moi, je ne sais pas expliquer aux habitants de mon canton pourquoi ils n'ont pas droit à certaines choses et que s'ils franchissent la frontière vers le nord et qu'ils sont dans le canton de Saint-Martin-d'Auxigny, ils y ont droit. C'est impossible pour moi de l'expliquer. Donc je souhaite... et mon cas vaut pour tous les élus qui sont concernés, qui ont des communes de taille importante, il faut compter un travail pour qu'on puisse ensemble dire : tel dispositif, il est comme ça pour telle raison et tel autre, il a été repensé. Si on est capable de le faire ensemble, on pourra le défendre ensemble. Sinon, on restera dans une situation de rupture d'égalité qui pose vraiment problème.

Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. On aura l'occasion sur les autres rapports d'échanger plus longuement.

M. FLEURY, Président – Je vais laisser parler Richard BOUDET, notre président de groupe.

M. BOUDET – Merci Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, lors de notre première assemblée départementale, l'an passé, je vous avais rappelé combien le slogan du conseil départemental « Chaque jour à vos côtés » se vérifie au quotidien. Je sais président que vous êtes aux côtés de toutes et tous dans ce Département.

Depuis un an, à vos côtés, mon cher Jacques, notre majorité départementale déploie avec conviction et énergie un panel de solutions visant à apporter des réponses aux habitants de notre Département. Parce que notre Département est une solution pour les territoires et pour celles et ceux qui vivent ici dans nos communes, dans nos cantons, nous avons le devoir d'adapter nos politiques publiques dans un contexte pour le moins changeant.

Vous l'avez rappelé, Monsieur le président, la guerre en Ukraine, la crise énergétique que nous subissons tous, élus dans nos territoires, l'inflation, le risque de récession, les défis climatiques, viennent perturber notre mandat et nous obligent à nous adapter et à faire preuve d'agilité.

Tout en continuant à soutenir les territoires, les acteurs associatifs, sportifs, culturels, à développer l'offre éducative dans les collèges, à faire valoir nos acquis en termes de tourisme, d'attractivité, notre Département se doit d'être plus vigilant encore dans le domaine des solidarités, cœur de nos compétences.

Cette année, avec le lancement du conseil départemental des jeunes collégiens, la jeunesse sera l'une de nos priorités. Avec des crises qui

s'empilent, notre attention sera aussi orientée vers les plus vulnérables, les plus fragiles. Monsieur le président, notre majorité est plus que jamais à vos côtés pour emprunter ce chemin de la responsabilité avec cette conviction que notre Département est l'acteur clé pour agir au plus près des besoins des habitants. Je vous remercie, mes chers collègues.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup, Richard. Je donne la parole à Yann GALUT.

M. GALUT – Merci Monsieur le président. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'avais pas prévu d'intervenir après les présidents de groupe, mais je dois vous dire à toutes et à tous que les négociations que vous menez ou que vous avez menées son biaisées. Elles sont biaisées parce que ce sont des négociations à deux alors qu'il devrait y avoir trois partenaires.

Bien sûr les syndicats, et leurs revendications sont légitimes, la collectivité, et son point de vue est légitime, mais il manque quand même le principal responsable de cette négociation : l'État. Il y a un moment où il faut dire les choses. Que ce soit à la ville de BOURGES ou au Département, on nous prend des décisions nationales et on demande aux collectivités quelles qu'elles soient de gérer derrière. Il y a un moment donné, c'est insupportable.

Les 1607 heures à la ville comme Département, c'est le gouvernement qui les a décidées. Aucune compensation pour les collectivités pour les mener. Le point d'indice, c'est une excellente décision nationale. On a tous revendiqué dans cette assemblée l'augmentation du point d'indice. Cela fait plus de dix ans que nos fonctionnaires n'ont pas été augmentés. Mais après, on demande aux collectivités de le gérer sans aucune compensation. À la ville de Bourges, c'est 700 000 € du 1er juillet au 31 décembre. Je n'ai pas de chiffres pour le Département, mais à Bourges c'est 700 000 € et je pense que vous êtes confrontés aux mêmes difficultés.

En année pleine, l'année prochaine, ce sera 1,5 M€. Donc il y a un moment donné où j'ai l'impression que les collectivités sont entre le marteau et l'enclume. On est entre l'État qui prend des décisions qui imposent des choses et les syndicats qui revendiquent légitimement des demandes sociales auxquelles à Bourges comme au Département il est extrêmement difficile de répondre sans avoir un déséquilibre général.

Il y a un moment donné où il faut pointer les responsabilités. Il y a une majorité gouvernementale. Elle prend des décisions, elle fait des arbitrages. Moi je suis scandalisé, je le dis, je ne fais plus de politique nationale, mais je suis scandalisé qu'on envisage de recourir au 49.3. Que tous les points qui ont été portés d'ailleurs pas que par la NUPES, mais par le MODEM, le MODEM quand même, par d'autres... des amendements qui ont été votés par LR aussi à l'Assemblée nationale, on va les balayer comme ça au moment, et là je rejoins l'incompréhension de nos concitoyens, où il n'y a jamais eu autant de profits.

On ne parle même pas de taxer les profits, chers collègues, on parle de taxer les supers profits. Les supers profits. Et si on taxait ces supers profits, il y aurait de quoi compenser les revendications des agents sans mettre en danger les finances des collectivités, qu'elles soient au Département ou à la ville.

Je voulais m'exprimer par rapport à ça parce qu'il y a des incompréhensions de la part des agents, mais il manque quand même dans cette affaire pour négocier correctement celui qui porte la responsabilité, et je parle de responsabilité au sens noble du terme, celui qui décide et qui fait après porter les conséquences sur les collectivités, que ce soit la ville ou le Département.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Yann. Je pense qu'on ne peut que partager les propos que tu viens de tenir. Au risque de me répéter, cela a été dit comme un cri d'alarme à plusieurs reprises lors des assises des Départements de France à Agen, et le président François SAUVADET

s'est même un peu fâché quand on a reçu les ministres en disant : arrêtez de dire que les Départements, comme Bercy le prétend, sont riches, s'appuyant sur le bon rendement des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) mais qui, vous le savez comme moi, sont plus que fragiles, et la baisse des allocataires du revenu minimum de solidarité (RSA).

C'est se moquer de nous un peu, parce que c'est faire fi des charges qui nous ont été imposées je vous le rappelle, sans concertation comme l'a rappelé Yann GALUT, ni compensation. Qui peut être contre l'augmentation du point d'indice ? Personne. Mais tout ça, c'est sans compensation. Et tout ce qui nous arrive, je ne vais pas vous le rappeler, l'inflation galopante, je vous le dis très sincèrement, on a vu avec la délégation dont faisait partie Bénédicte DE CHOULOT avec moi, on a vu des présidents qui nous ont dit : on n'en peut plus, comment est-ce qu'on va faire pour mener à bien... ? 2022 ça ira, mais 2003 et 2024, on est dans le brouillard le plus complet, est-ce qu'on pourra... ? La seule variable d'ajustement, ce sont les investissements. C'est peut-être ce qui nous restera. Mais je ne vous dis pas les dégâts que ça va faire. Parce que ça ne fera qu'ajouter une crise à la crise. Franchement, c'est insupportable.

Pour revenir à nos représentants du personnel, je les connais bien parce que ça fait quand même sept ans que je les pratique, on a quand même dans cette collectivité apporté beaucoup d'avancées. On a mis quand même 1 M€ pour la revalorisation du régime indemnitaire. On crée encore des emplois. Je veux bien qu'on reparle du plan d'optimisation, mais c'était une nécessité à un instant T, et heureusement. Franchement, qu'est-ce qu'on peut faire ?

Je leur ai dit, si j'avais les moyens bien sûr que je donnerais la prime Ségur à l'ensemble de 800 agents du social. Bien sûr que je le ferais. Mais d'après le décret, et c'est encore un décret qui est complètement

fait, je vous le dis, je vous l'ai déjà dit, qui est complètement fait pour monter les uns contre les autres.

Pourquoi les uns l'auront et ceux qui ne font pas d'accompagnement socio-éducatif ne l'auront pas ? Ce n'est pas nous qui avons écrit le décret. Là-dessus, on ne peut qu'être ferme parce que moi je... on ne peut pas donner la prime Ségur à l'ensemble des 800 agents, c'est une explosion de la masse salariale. Ce n'est pas possible.

On va mettre plus 2 M€ en 2023 pour les ressources humaines. C'est une inflation aussi complètement galopante. On va être au pied du mur dans peu de temps si rien ne bouge. On l'a déjà dit, que ce soient les communes, les maires, vous êtes bien placés pour le savoir, pour les départements, les régions, les communes, on est tous dans le même bateau et on aura sûrement des choix à faire.

Et je vais m'adresser à Jean-Pierre CHARLES en lui disant que son petit mot m'a touché, tout simplement, parce qu'un départ c'est toujours un peu compliqué quand même, sauf que quand on a un bon relais... moi j'ai découvert, on se connaissait depuis mon premier mandat. Comme tu l'as rappelé, quand on a accueilli Marguerite RENAUDAT, qui était par-là, avec Maxime CAMUSAT, et c'est vrai que c'était la première femme qui est arrivée dans cette enceinte, rejointe par Agnès CHEVAUCHET, Irène FÉLIX. C'était les années 1998, 1999, 2000. Jacqueline JACQUET aussi, tous ces gens qui ont marqué notre collectivité.

Je voudrais dire à Jean-Pierre... Jean-Pierre CHARLES c'est un personnage quand même. Il sait allier le sérieux et en réunion de groupe comme à l'assemblée il nous titille un peu, mais c'est bien normal, il allie le sérieux et le rire, parce que parfois il nous détendait dans les réunions. Jean-Pierre, au nom de la collectivité, au nom des élus, merci pour toutes ces années passées comme président de groupe. Nous allons aussi souhaiter la bienvenue à Delphine PIÉTU, qui va prendre le relais.

Et sur le droit des habitants, Hugo, je pense qu'il faut effectivement qu'on y travaille, qu'on voit ensemble une méthode pour qu'on puisse avancer là-dessus. Merci à tous.

Le premier point, c'est le vote de la décision modificative n°1 de 2022. Philippe CHARRETTE va vous présenter ce rapport.

2 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2022

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Chers collègues, cette décision modificative n'a pas vocation à remettre en cause les orientations et les engagements votés lors du BP 2022. Cette décision modificative est principalement destinée à procéder à des ajustements dûment motivés et nécessaires à la mise en œuvre des politiques départementales. Les modifications résultent du rythme d'avancement de travaux, de versements de subventions, d'in corporations d'éléments conjoncturels et de notifications définitives.

Les principaux ajustements sont les suivants. Pour le budget de fonctionnement, les recettes sont en augmentation de 2 824 000 € décomposés comme suit : 2,5 M€ pour le handicap, dont 1,2 M€ de caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et 1,3 M€ pour la revalorisation des salaires des intervenants dans les établissements du secteur PCH.

Pour les finances, plus 680 000 € dont 1,5 M€ au titre de la taxe d'électricité – ces 1,5 M€ c'est une régularisation de l'État sur des années antérieures – et 650 000 € concernant le fonds de péréquation des DMTO et d'autres fonds de soutien.

Pour l'insertion, nous avons plus 490 000 € pour le fonds social européen (FSE) et pour la gérontologie moins 1 M€, principalement lié à l'avenant 43 relatif à la revalorisation des professionnels du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Pour les dépenses de fonctionnement, elles sont en hausse de 4 359 000 € décomposées pour le handicap de 2,6 M€ en plus dont 2,1 M€ pour la PCH. Pour les ressources humaines, objet de l'intervention de tout à l'heure, nous avons une augmentation de 2,2 M€ sur 2022 dont 900 000 € pour la hausse de valeur du point d'indice – pour information, ces 900 000 € correspondent seulement à une demie année – et 700 000 € pour cette fameuse prime Ségur.

Pour les finances, nous avons plus 1,15 M€ dont 550 000 € de créances admises en non-valeur. À noter qu'il y a une compensation dans les recettes d'investissement pour ce montant. Et 500 000 € pour l'ajustement de la contribution au fonds de péréquation des DMTO.

Pour l'enfance, une augmentation à la dotation du conseil départemental pour l'enfance et la famille (CDEF) de 510 000 €. Pour l'insertion, une diminution de 580 000 € dont 700 000 € pour le RSA. Et pour la gérontologie, moins 1,57 M€, dont moins 900 000 € pour les allocations personnalisées autonomie (APA), pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, et moins 750 000 € au titre de la revalorisation de l'avenant 43, qui ont été basculés en PCH.

Comme vous pouvez le constater, certains mouvements se compensent entre recettes et dépenses. Ainsi les sections de fonctionnement présentent un déficit de 1 535 000 € pour cette décision modificative.

En ce qui concerne l'investissement, nous avons en recettes une augmentation de 220 000 €, dont 520 000 € pour des régularisations d'immobilisation et d'anciennes créances de prêt et moins 350 000 € pour le tourisme suite à des retards sur certains travaux.

Les dépenses d'investissement sont en diminution de 1,78 M€, dont moins 660 000 € pour le tourisme avec des retards de travaux également, moins 560 000 € pour la gérontologie avec des retards dans les constructions de résidence domotisées, et moins 420 000 € pour les

finances, c'est un ajustement de l'annuité en capital suite à la négociation des trois derniers emprunts à un taux relativement faible et pour une durée de quinze ans au lieu de vingt ans que l'on avait prévus au budget.

Le solde de la section d'investissement s'établit à 2 000 000 €. Au total, les mesures proposées à cette décision modificative diminuent notre résultat net de 1 113 000 €. Hors reprise des résultats antérieurs il s'établit à 125 000 € contre 3 440 000 € prévus au budget.

Le président disait tout à l'heure que pour l'année 2022 ça irait mais qu'on verrait pour 2023 et 2024. Pour 2022, on part de 3,4 M€ de résultat net au budget pour terminer quasiment à zéro en fin d'année 2022.

M. FLEURY, Président – Merci Philippe. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative. Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adoptée à la majorité (24 voix favorables, 14 abstentions).

3- VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2022 (AP/AE)

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Le dossier numéro trois est la résultante du dossier numéro deux puisqu'il concerne les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE) qui évoluent suite à la décision modificative présentée précédemment. Donc on a cinq AP de dépenses qui sont révisées, six AP de de dépenses qui sont clôturées, deux AP de recettes qui sont révisées, deux AE de dépenses qui sont créées et deux AE de dépenses qui sont révisées. C'est simplement la résultante de la décision modificative précédente.

M. FLEURY, Président – Même vote je suppose ? Je mets aux voix ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

4 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 2022-2026

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Nous avons approuvé tous au mois de juin dernier la politique d'aménagement du territoire du conseil départemental pour la période 2022-2026. Nous avons alloué une autorisation de programme de 30 M€ sur cette période contre 27 M€ sur la période précédente. Cette délibération du mois de juin définissait l'effort budgétaire que la collectivité souhaitait mettre en œuvre au titre de la politique d'aménagement du territoire. Il y avait donc un deuxième volet pour compléter cette politique d'aménagement du territoire, c'était de définir le règlement de manière précise, les modalités de mise en œuvre de cette politique d'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les modalités, sachez que vous avez dans les documents de cette assemblée départementale le règlement détaillé. Il se définit au titre de sept thématiques prioritaires, qui sont tout ce qui concerne les services à la population, la santé, tout ce qui concerne la revitalisation des centres bourgs et centre-ville, tout ce qui concerne la mobilité, le tourisme et le patrimoine. Dans ce règlement sont détaillées les modalités de mise en œuvre de ces politiques par thématiques.

Nous avons également défini de manière un peu plus précise les modalités de mise en œuvre des contrats ville centre et des contrats de territoire autour des communes centres et des pôles de centralité des communautés de communes qui les entourent, en particulier pour Bourges, Vierzon et Saint-Amand-Montrond, et également les contrats de territoires qui sont faits avec les treize pôles de centralité et les dix-neuf pôles d'équilibre du Département avec leurs intercommunalités, pour favoriser dans ce territoire des investissements structurants et qui soient

je dirais coordonnés au niveau de leurs intercommunalités. Et bien entendu nous poursuivons l'aide aux communes qui ne sont ni pôles de centralité ni pôles d'équilibre.

L'adoption de ce règlement et de ces modalités de contrat de territoire nous permettra d'être complètement opérant sur la politique d'aménagement du territoire et d'ailleurs dans l'une des délibérations qui suit on vous proposait déjà au titre de cette politique d'attribuer des subventions à toute une série de communes du Département, je le préciserai dans la délibération suivante.

Je veux dire aussi que cette politique d'aménagement du territoire, j'ai eu l'occasion de la présenter aux élus, aux maires lors de l'assemblée départementale des maires du Cher, en juin, à Saint-Amand-Montrond. J'ai également eu l'occasion de la présenter vendredi dernier à Saint-Just lors de l'assemblée générale des maires ruraux du Cher. On a présenté cette politique.

J'ai entendu les propos de Jean-Pierre CHARLES, d'ailleurs ça avait été dit en commission, effectivement, un effort de 30 M€ qui est en hausse par rapport à la précédente période. Effectivement on fait un pari sur l'avenir, je veux bien l'admettre, par rapport à nos capacités budgétaires et peut-être même quand on a voté en juin on était peut-être plus optimiste que nous ne le sommes aujourd'hui compte tenu de l'évolution du contexte. Pour autant, je pense que l'idée c'est que c'est quand même une politique qui est affirmée pour notre conseil départemental, pour notre Département. Cela est vrai de tous les investissements. On ne va pas casser cette politique d'investissement, si les contraintes dans le futur nous contraignent, nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Sachez aussi que les collectivités que nous aidons, les communes, les intercommunalités et les syndicats, je pense particulièrement aux politiques de l'eau ou d'assainissement, il est bien évident que si nous avons des difficultés d'investissement, eux en auront peut-être aussi. Je

pense que nous sommes dans une période qui est compliquée, mais je pense qu'il ne faut pas non plus par nos décisions politiques anticiper... et par finalement notre anticipation négative entraîner une crise... ajouter une crise à la crise. Je pense que c'est important de continuer à affirmer cette politique d'aménagement.

Sachez que pour ce qui concerne les contrats de territoire et les contrats de ville centres, j'ai rencontré toutes les intercommunalités, les villes, les pôles de centralité et les pôles d'équilibre au début de l'année. Sachez que je vais reprendre mon bâton de pèlerin et c'est un grand plaisir de se déplacer sur tout le Département du Cher pour rencontrer les territoires, pour essayer de finaliser ces contrats de territoire et ces contrats de ville centre, au rythme aussi de ces collectivités, elles sont prêtes mais je sais que nous rencontrerons très prochainement la communauté de communes de Vierzon avec ses pôles de centralité de Graçay et de Neuvy-sur-Barangeon. J'ai vu le plan de la communauté de communes de Saint-Amand-Montrond et je pense que nous devrions nous rencontrer très rapidement parce qu'ils sont également prêts. Donc j'avancerai aussi rapidement que les territoires le souhaitent, l'idée étant d'aider à faire émerger des consensus dans chacun des territoires et aussi à s'assurer que ces contrats soient justes et respectent chaque pôle et qu'on trouve les bons compromis pour l'avenir de ces différents territoires et en général pour l'avenir de notre Département.

Je vous propose donc d'approuver ce nouveau règlement ainsi que les modalités de mise en œuvre, en particulier pour ce qui concerne les contrats de ville centre et les contrats de territoire.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Patrick. Jean-Pierre CHARLES.

M. CHARLES – Monsieur le président, je vous l'avais dit en réunion de président de groupe, nous n'avons pas de remarques fondamentales. Ou plutôt si, mais on n'a pas de remarques de détail en tout cas.

Nous avons deux points que nous souhaiterions évoquer. Il est indiqué parmi les priorités la question de la politique de l'eau. C'est effectivement vous le savez, passez-moi l'expression, nous ne sommes pas de Lignières mais c'est un peu notre dada, que d'appeler depuis maintenant des années à ce qu'il y ait une véritable politique de l'eau concertée, organisée, etc.

Je sais que des efforts sont faits, je sais que vous y travaillez, mais comme le président AUTISSIER m'avait dit que vous aviez commencé à y travailler en 2015, je m'étais dit que... c'est vrai qu'il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier... donc nous pensons que les aides que vous apportez aux collectivités sur la question de l'eau devraient se faire dans le cadre d'un dialogue à poursuivre, à approfondir, à concrétiser sur notre marotte de coordination et de marche vers un service public départemental de l'eau et de l'assainissement qui permettrait d'atteindre en une décennie éventuellement une égalité des citoyens devant cette ressource qui est un bien commun, un bien public, alors qu'on sait que nous avons de grands écarts.

Nous avons également de grands écarts dans la question de l'état des réseaux, nous avons des collectivités où l'eau passe avant tout dans le sous-sol avant d'aller aux citoyens et puis on en a qui sont plus avancés là-dedans, etc.

Donc nous aurions pensé qu'il était possible par le biais de ce nouveau règlement de faire en sorte que les aides soient assorties aussi, soient

accompagnées par cette démarche. Je ne dis pas que vous ne faites rien, Monsieur le président. Ce n'est pas du tout ce que je veux dire, mais je crois qu'il faut quand même être un peu plus dynamique sur ces questions de l'environnement, de l'écologie, qui sont vraiment fondamentales, on le sait. C'était le premier point.

Le second point, Hugo l'a dit, c'est ces questions d'inégalité ville/campagne. En plus, pour nous, pour nous quatre, enfin nous deux, Marie-Christine et Gérard aussi, qui sommes en même temps des élus ruraux et urbains, c'est très difficile de faire entendre que d'un côté de la rue à Vierzon les habitants n'ont pas d'aide et qu'à Méreau, juste à côté, ils en ont. C'est incompréhensible. Ça a été dit par Hugo. On ne peut pas l'expliquer à nos concitoyens. On ne peut pas l'expliquer.

Et puis, autre point, je crois que Patrick a été saisi là-dessus, le fait que dans le règlement soit inclue la question des évolutions démographiques des intercommunalités. L'intercommunalité est un paysage en mouvement. On sait fort bien que dans notre Département l'intercommunalité comporte encore de solides incohérences pour ne pas dire plus, que cette intercommunalité est amenée à évoluer. C'est un peu le débat qui existe actuellement sur les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) dans le sud du Département. À force de vouloir centraliser, etc., on arrive à des RPI qui vont faire tout un canton, quasiment.

Donc les intercommunalités doivent évoluer et Monsieur le préfet Bouvier à l'époque avait dit, tant sur l'eau, où il était prêt à accompagner le Conseil départemental et les collectivités dans cette politique forte, d'un niveau supérieur sur la question de l'eau et de l'assainissement, de l'environnement en général, mais aussi sur cette question que je viens d'évoquer, sur la question de la carte intercommunale du Département.

Ça peut se faire bien sûr avec l'association des maires du Cher, l'association des maires ruraux, etc. Il faut que tout le monde soit

impliqué, mais... l'État, de manière extrêmement prudente pour ne pas dire pleutre, dès l'élection du nouveau président a dit : on ne touchera plus à la carte des intercommunalités. Mais c'est une sottise. Je sais, ça fait des remous quand on veut toucher à ces choses-là parce que machin... j'ai été un des trois premiers présidents de communauté de communes du Cher donc j'en parle en excellente connaissance de cause. C'est toujours compliqué.

Toujours est-il, qu'il faudrait prendre en compte la communauté de communes Vierzon Sologne Berry, qui vient d'enregistrer 2500 habitants supplémentaires, ce qui fait 6 % ou 7 % de ses effectifs si je peux dire en termes de citoyens. Ce serait juste de faire en sorte, sans appliquer forcément un barème idiot, tant par habitant, vous voyez ce que je veux dire, sans être forcément complètement fermé, parce qu'il y a des territoires qui peuvent avoir un peu plus, parce qu'ils ont des politiques dynamiques, etc., mais quand même que ce soit pris en compte.

Ce n'est pas normal à notre sens que la somme reste la même alors que la démographie a changé. Ça nous paraît être une remarque qui coule de source, enfin de bon sens. Je ne dis même pas d'augmenter l'enveloppe globale, je suis conscient de ça. Je sais qu'on fait ce qu'on peut, mais de fait il faudrait prendre en compte les évolutions démographiques à venir.

Je me saisis du cas de Vierzon mais il peut y en avoir d'autres dans l'avenir, il peut y avoir des fusions de communauté de communes, il peut y avoir des communes qui quittent l'une et qui se raccrochent à l'autre. C'est toujours un peu mouvant ces choses-là. Donc voilà les quelques points, Monsieur le président, que nous souhaitions mettre en exergue. Merci.

M. FLEURY, Président – Merci Jean-Pierre. Hugo LEFELLE.

M. LEFELLE – Merci. Je résumerai mon intervention ainsi : qui trop embrasse mal étreint. C'était l'une des remarques que nous avions faites

la dernière fois. En lisant le rapport mais surtout l'annexe, j'ai essayé de me dire : quel projet je pourrais présenter si j'étais maire qui pourrais ne pas être financé ? Et en fait, je n'ai pas trouvé.

J'ai vu et je veux le signaler parce que c'était une remarque qu'on avait faite, que sur les questions de performance énergétique, il y avait des critères qui avaient été insérés sur un certain nombre d'opérations, « Culture Espoir » notamment, pour vérifier que les opérations permettent bien un gain énergétique. De la même manière, sur l'extension des zones d'activité, on prend acte qu'il est bien indiqué qu'on ne crée pas de nouvelles zones si les précédentes ne sont pas déjà remplies à au moins 80 % et qu'on ne dispose pas d'un projet ne pouvant pas tenir dans l'espace existant. Vous voyez, j'ai vraiment lu.

Mais de manière générale, moi ce qui m'a posé problème, c'est qu'on a une difficulté de priorisation. Il y a quand même pour quasiment toutes les thématiques un taux unique avec un système de bonification sur des matériaux, etc., mais finalement il est difficile en lisant les éléments... si une commune demain se dit : mais c'est quoi l'opération que le Département encourage à faire ? Finalement il en ressortira, finalement ce n'est pas à moi de choisir mes priorités. Je pense qu'il y a une question de choix philosophique derrière tout ça.

C'est-à-dire, est-ce qu'on est là uniquement dans une logique de dire aidons les communes à faire leur projet ? Et après tout c'est une posture qui est légitime. Les élus municipaux ont un programme, ils ont été choisis par leurs habitants pour ça. Ou est-ce que nous on essaye... ça pourrait être sur l'eau mais ça pourrait être sur d'autres thématiques, de dire, sur la question des services publics autour des écoles par exemple, est-ce que nous on aurait pu dire : voilà, on juge telles thématiques plus importantes donc on majore le taux de subvention dès le départ pour que finalement le maire comprenne qu'il peut se faire financer n'importe quel équipement mais que s'il fait une garderie à la fin de son école, le

Département l'aidera un peu plus que s'il fait un autre projet. Et ce n'est pas un choix que vous avez fait.

Ce n'est pas un reproche en soi parce que c'est vraiment un choix de départ de comment est-ce qu'on se positionne par rapport aux communes, mais c'est vrai que ça ne permet pas une visibilité parfaite des priorités. Je vais dire comme ça. L'une des difficultés, mais c'est un choix que vous avez fait, nous on avait proposé, parce qu'au début du mandat c'était annoncé comme la réforme majeure de la première partie de votre mandat, c'était une année importante de cette réforme, moi je regrette qu'on n'ait pas pris un temps commun pour échanger. On nous a fait valider les étapes de manière formelle en assemblée départementale, mais finalement on aurait pu prendre le temps d'un partage en commission générale en disant voilà ce qu'on propose, qu'est-ce que vous en pensez, etc. Ce n'est pas un temps qu'on a pu prendre. C'est ce qui nous avait fait nous abstenir la dernière fois, avec aussi une inquiétude et elle demeure sur la question de la durée, puisqu'en fait les premiers contrats au mieux pourront être signés d'ici la fin de l'année, ça me paraît déjà très ambitieux.

Il va falloir faire beaucoup de voyages dans le Département. Les premiers pourraient être signés d'ici la fin de l'année. La plupart le seront sûrement au premier semestre 2023. Donc c'est vrai que ça pose la question de la durée. Est-ce que ceux qui vont signer en 2023 vont signer pour cinq ans ou pour quatre ? Il y a quand même des questions qui se posent liées au fait que la refonte a pris plusieurs mois et c'est légitime qu'on ait pris le temps de la réflexion et d'élaborer un cadre qui soit lisible et pour le coup il l'est, mais c'est vrai que cette question-là aujourd'hui, pour nous elle va forcément poser question.

Est-ce que tous les contrats vont être basés sur le même cadre ? Est-ce que tout le monde signe de 2022 à 2026, même si dans les faits la signature officielle n'arrive qu'en 2023 pour des raisons d'enchaînement ou est-ce que ceux qui signent en 2023 ce sera sur un contrat 2023-

2027 ? Ce sont des questions sur lesquelles... vous y avez sans doute déjà réfléchi, mais nous en tout cas on est attentif à ça parce que les gens avec qui on signe ne sont pas responsables du temps qu'on a mis nous-mêmes pour reposer les bases de cette politique et il ne faudrait pas qu'ils puissent trouver à perdre une année de conventionnement pour cette raison. Voilà pourquoi on s'était abstenu la dernière fois. On reste sur ce vote, mais une fois encore on a aussi relevé des éléments qui vont dans un sens qui nous semble important.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup Hugo. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas. Avant de laisser Patrick répondre à vos questions, j'aimerais juste répondre à Jean-Pierre sur ce vaste sujet qu'est l'eau. Je laisserai aussi Didier BRUGÈRE, notre vice-président chargé de ce dossier important, apporter quelques précisions s'il le souhaite.

On avance, Jean-Pierre. On avance. L'observatoire de l'eau, sur lequel on s'était engagé, a été créé. Le géomaticien qui est chargé d'une grande mission a été embauché et il est arrivé dans la collectivité depuis le 15 septembre. Donc les choses avancent. Je pense que comme on l'avait promis, cet esprit de dialogue, on y tient beaucoup et c'est pourquoi on vous proposera très prochainement un temps de partage sur cette question vitale. Didier, veux-tu ajouter un mot ?

M. BRUGERE - Merci président. Effectivement, nous travaillons pour pouvoir organiser une commission générale sur le thème de l'eau. Sans attendre cette commission générale, je voudrais dire d'une part que je partage beaucoup des éléments d'inquiétude évoqués par M. Jean-Pierre CHARLES et attirer votre attention, si vous avez lu attentivement le contenu de la délibération concernant l'eau, vous avez probablement vu que la notion de sécurisation de la ressource en eau apparaît d'une manière plus évidente dans le texte d'aujourd'hui qu'avant.

Pour moi, l'une des grandes questions qui doit sous-tendre nos discussions en commission générale c'est comment vraiment faire ressortir les priorités en matière de sécurisation. Parce que ce qu'on a vécu cet été montre bien qu'on a non seulement un problème d'équité dans le partage de l'eau, mais qu'on a aussi un problème de sécurisation de la ressource en eau. Il est très important qu'on y travaille. Vous avez vu en particulier qu'on met dans les études possibles des études d'interconnexion. L'interconnexion est à la fois une manière de répondre à la solidarité et de sécuriser la ressource.

Enfin, juste une petite remarque, toute cette affaire de l'eau on la vit dans un contexte d'évolution de la gouvernance qui est quand même très problématique, où il y a des réunions spécifiques qui sont organisées pour traiter de ce problème d'évolution de la gouvernance, de la prise de la responsabilité eau par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et honnêtement je ne vous cache pas que cette évolution de la gouvernance qui se rajoute au problème que l'on connaît en lien avec le changement climatique ne simplifie pas les choses. J'ai donc tendance à vous dire rendez-vous à la commission générale de l'eau de façon à rentrer dans le détail.

M. CHARLES –J'ai bien dit, vous ne faites pas rien, mais là il est temps de réunir tous les acteurs, de les mettre dans une salle, de poser les problématiques. Les deux points que tu as cités sont très justes. La sécurisation de la ressource et la gouvernance. Mais la gouvernance est fondamentale. Elle est fondamentale. 2024 ou 2026, je ne sais plus, tout ça migre vers les communautés de communes ou d'agglomération. Est-ce qu'ils ont les moyens de le faire ? Madame la sénatrice ? 2026. Heureusement que nous avons une sénatrice ici. Ça aide drôlement.

Donc 2026 ça migre vers les intercommunalités. Mais où en sont les intercommunalités de ce point de vue ? Alors bien sûr on ne peut pas prendre le rôle de l'État, etc., mais nous avons un rôle de moteur à jouer là-dedans. Nous sommes la collectivité la plus à même de coordonner les

agents et en plus le préfet BOUVIER nous avait dit : je vous aide autant que vous voulez sur ces questions-là, à réunir les acteurs. Donc je pense, chers collègues, qu'il faut maintenant les mettre autour d'une table... parce que la commission générale c'est bien, c'est entre nous, on connaît le terrain. Beaucoup d'entre nous sont maires ou même président de syndicat, etc., mais ce n'est pas suffisant. J'ai l'impression qu'on ne trouvera les bonnes solutions qu'en réunissant tout le monde.

Excuse-moi, c'est vrai que je suis très bavard, mais maintenant ça va être fini puisque je ne suis plus président du groupe depuis tout à l'heure. Donc c'est bien.

M. BARNIER – Pour répondre aux remarques de Jean-Pierre CHARLES concernant le contrat de territoire au niveau de la communauté de communes de Vierzon, en fait il n'y a pas de baisse du budget puisqu'il y avait déjà eu un regroupement entre Les villages de la forêt et la communauté de communes de Vierzon et en fait on est sur la somme des deux. Il n'y a pas de diminution du contrat de territoire.

Après, effectivement, l'équilibre entre les villes et la ruralité, je pense que vous avez bien compris que nous avons quand même cherché à apporter un soutien net aux communes rurales. Après, je veux dire, si on veut aider plus les villes et si on reste à budget constant, ça veut dire qu'il faut aider un peu moins la ruralité. Je pense qu'on a essayé de trouver un point d'équilibre. On peut toujours en discuter, mais ce point équilibre c'est celui que nous proposons.

Dans les questions aux remarques d'Hugo LEFELLE, il y avait une très belle citation : qui trop embrasse mal étreint. Bon. Je crois que c'est une question qu'on pouvait se poser. Pour autant, pour avoir rencontré beaucoup de territoire, finalement selon les territoires les priorités ne sont pas les mêmes. On l'a vu quand on a fait l'analyse des subventions qui avaient pu être distribuées au titre du mandat précédent. Pour une commune par exemple, le gros projet c'est d'étendre le périscolaire ou de

rénover l'école, à un autre endroit ça va être de faire de la voirie, etc. Donc c'est compliqué de pointer des politiques qui seraient prioritaires. Ça aurait fait beaucoup de frustrés.

S'agissant de la durée, certes la mise en œuvre officielle de cette politique est au titre de cette délibération que nous allons voter maintenant. Pour autant et en particulier je pense par rapport aux contrats de ville centre et aux contrats de territoire, j'ai rencontré toutes les collectivités au printemps, même un peu avant, on va dire au début de l'année. J'avais indiqué, même si ce n'était pas encore certain, fallait-il encore que ce soit voté au mois de juin, mais qu'il y aurait une stabilité des financements. J'avais incité les territoires à se préparer. La preuve, c'est qu'il y en a qui sont presque prêts.

D'autres ont peut-être pris un peu plus de temps, mais on s'adaptera à la durée. Voilà. Je pense que dans tous les cas on ne freinera pas, on essaiera de faire en sorte que les contrats de territoire puissent être mis en œuvre le plus rapidement possible. J'espère bien qu'on pourra en signer quelques-uns, au moins deux ou trois, d'ici la fin de l'année. Mais le Département fera tout ce qui est nécessaire avec les services pour y arriver.

Après il faut que les territoires réussissent à faire émerger leur projet de territoire. Mais ça, je pense que la plupart y arriveront, en tout cas on sera là pour les aider et pour s'assurer qu'il y a une équité entre les différentes communes pôles et les intercommunalités bien entendu.

M. CHARLES – Patrick, ce n'est pas ton secteur, c'est vrai que c'est un peu plus le nôtre. Les Villages de la forêt ont été intégrés en leur temps avec le départ de Nançay, mais je ne parle pas des Villages de la forêt. Nous parlons de Massay, 1 300 habitants, et Foëcy, 2 500 habitants. Quand je tiens compte de Nançay, il y a 2 400 habitants de plus à la communauté de communes qui ne sont pas pris en compte. C'est tout. Mais on visitera tout ça ensemble si tu veux, il n'y a pas de souci.

M. BARNIER – Jean-Pierre, pour préciser, certes, mais les communes de Massay et de Foëcy qui n'ont pas été fléchées comme communes pôles, elles bénéficient de l'aide aux communes, comme elles en ont bénéficié avant.

M. FLEURY, Président – Bien. S'il n'y a plus de prise de parole, sur cette mise en œuvre de la nouvelle politique d'aménagement du territoire, est-ce qu'il y a des voix contre ? Je n'en vois pas Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à la majorité (24 voix favorables, 14 abstentions).

5 - POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - PROGRAMME ANNUEL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Comme je l'annonçais juste avant, au titre de cette politique, je vous propose d'individualiser sur l'autorisation de programme que nous avions votée, au titre du programme 2026 donc, des subventions pour un montant de pas tout à fait 1,5 M€. Près de 700 000 € seront consacrés à l'aide aux communes. Cela concerne 35 communes du Département, de toutes tailles, la plupart dans la ruralité.

Je ne vais peut-être pas les citer, vous les avez dans votre document. Je vous propose également d'attribuer des subventions au titre de la politique de l'eau. On en parlait à l'instant, en particulier avec Didier BRUGERE et Jean-Pierre CHARLES, pour un montant d'un peu plus de 162 000 €, à la fois vis-à-vis de communauté de communes, de syndicats, de communes ayant la compétence eau ou assainissement.

La pluralité de nos subventions montre qu'il y a probablement des évolutions à faire en matière de gouvernance. En tout cas, pour l'instant, nous prenons en compte l'organisation du territoire tel qu'il existe. On n'est pas là non plus pour empêcher que les choses avancent. Donc je

vous propose d'attribuer ces subventions sur ces deux volets, à la fois aides aux communes et aide aux syndicats pour ce qui concerne la politique de l'eau.

M. FLEURY, Président – Merci Patrick. Sur ce dossier, je pense qu'il n'y a pas d'opposition. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

M. BARNIER – J'ai oublié de signaler qu'Irène FELIX est partie. Elle a donné pouvoir à Serge MECHIN. Il avait voté comme Irène.

6 - SYNDICAT MIXTE DU PAYS LOIRE VAL D'AUBOIS - RETRAIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES BERTRANGES

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Cette délibération concerne le retrait de la communauté de communes Les Bertranges, qui est une commune de la Nièvre mais qui intègre une commune du Cher, La Chapelle-Montlinard, et ce qui est proposé, et ça a fait l'accord de toutes les communes concernées, mais comme nous sommes également adhérents de ce syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois, il faut que nous émettions un avis favorable à cette demande de retrait.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

7 - POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENDES DE POLICE RELATIVES À LA CIRCULATION ROUTIÈRE - RÉPARTITION DE LA DOTATION 2021

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

M. BARNIER – Cela fait également partie de notre politique d'aménagement du territoire. Comme vous le savez, une partie des amendes relatives à la circulation routière revient au département pour

engager des opérations de sécurisation sur le réseau routier, particulièrement celles des communes. Donc nous sommes chargés de la répartition de ce financement.

Pour ce qui concerne la dotation 2021, il y a plutôt eu une bonne surprise puisque le budget que nous avions distribué était d'un peu plus de 385 000 €, à rapprocher des 282 000 € sur l'année précédente. Par conséquent, je suis en mesure de vous proposer l'attribution de subventions selon notre règlement.

Sachez que pour les amendes de police, nous sommes en mesure de financer des projets au maximum de 50 000 € et avec un taux du subventionnement de 50 %. Sur ces critères-là, nous avons réussi cette année à retenir tous les dossiers qui étaient prêts et qui étaient conformes au règlement et donc je vous propose d'attribuer les subventions demandées, pour un total de 385 780 €.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Nous allons passer au chapitre solidarité et cohésion sociale. Le dossier 7 bis, ce sera une motion sur les missions du service départemental d'incendie et de secours, mais on le verra ensemble cet après-midi lorsque le colonel BRUNEAU sera avec nous. Le dossier 7 ter, c'est un vœu de soutien au centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges, qui est présenté par le groupe Communiste, écologique et partenaires. C'est donc Marie-Christine BAUDOUIN qui nous le présente.

56 – MOTION DU GROUPE COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES – SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR DE BOURGES

Rapporteur : Mme Marie-Christine BAUDOUIN

Mme BAUDOUIN – Nous avons participé au rassemblement des samedis 8 et 15 octobre concernant les difficultés de fonctionnement de l'hôpital et notamment de la pédiatrie néonatalité.

C'est aujourd'hui, après avoir vu cet été la fermeture de 180 lits, un autre pan de l'activité de l'hôpital qui est mis en difficulté alors qu'il assure une mission départementale voire interdépartementale, notamment sur le suivi des soins et des graves maladies pour les enfants.

Nous voulons de plus vous alerter sur le risque de voir disparaître la spécialité O.R.L. puisque la permanence des soins n'est plus assurée, que le service O.R.L. est fermé depuis plus de six mois et que le seul chirurgien présent sur le site va cesser son activité.

Il en est de même pour l'oncologie puisque le suivi des patients atteints de cancer est à ce jour majoritairement suivi par des intérimaires. Il ne reste qu'un pneumologue, il manque des gynécologues et même des radiologues. D'ailleurs, pour pallier le manque de radiologues, notamment le week-end, il est fait appel à un cabinet de télé radiologie pour l'analyse des résultats.

Lors du rassemblement de samedi dernier, j'ai rencontré avec Magali BESSARD, vice-présidente de la région Centre et première adjointe au maire de Bourges, Nabila qui, médecin dans son pays, est au centre hospitalier Jacques Cœur qualifiée d'assistante associée. Or elle assure aujourd'hui le travail d'un pédiatre mais elle est rémunérée 1 400 € bruts par mois alors que la direction de l'hôpital fait appel pour d'autres services à des intérimaires qui sont payés entre 1 000 € et 1 500 € par jour.

C'est une ineptie. Aujourd'hui, le gouvernement propose dans le plan de financement de la sécurité sociale une augmentation de budget de 3,5 %. Or, ce montant est déjà en dessous de l'inflation, ce qui va de fait conduire à une baisse des moyens pour la santé. Comment voulez-vous que notre territoire soit attractif et ce malgré les différentes actions mises en place par les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale si le système de santé fait défaut ?

C'est pourquoi notre groupe vous propose ce jour une motion de soutien au centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges. Mais je voulais aussi vous dire qu'il faut aussi rester attentif aux hôpitaux de Vierzon, Saint-Amand-Montrond, ayant fait déjà l'objet de menaces mais aussi à celui de Sancerre pour lequel des plus sombres prévisions sont annoncées.

Je vais donc passer maintenant au texte de la motion.

Considérant que l'accès à la santé est un droit, que l'État et les autorités organisatrices de la santé sur le territoire ont le devoir d'assurer l'égal accès aux soins de tous les Français sur l'ensemble du territoire national,

Considérant que la crise sanitaire sans précédent, qui révèle depuis plusieurs années et plus encore depuis l'épidémie de COVID-19 l'absence de volonté manifeste du gouvernement de non pas seulement sauver mais remettre en état de fonctionnement notre hôpital public, seul susceptible d'assurer en tout point du territoire l'égal accès de tous à la santé, en y injectant l'ensemble des moyens humains et financiers nécessaires,

Considérant que le Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges demeure, malgré l'ensemble des difficultés qui le concernent, dont certaines lui sont propres et d'autres sont communes à l'ensemble des hôpitaux français, le point central de la santé de la population du Département du Cher,

Considérant que la fermeture de 180 lits cet été a entraîné la fermeture de services de médecine et de chirurgie, d'hospitalisation complète, de soins de suite et de réadaptation,

Considérant que la spécialité O.R.L. risque de disparaître de l'hôpital de Bourges suite à l'absence de spécialistes,

Considérant que le service pédiatrie néonatalité est animé par seulement deux médecins pour cinq postes nécessaires à son bon fonctionnement, ce qui à terme entraînera comme pour la spécialité O.R.L. sa fermeture,

Considérant que le service pédiatrie néonatalité est utilisé par d'autres départements limitrophes au Département du Cher afin de prendre en charge le traitement en cancérologie et autres pathologies lourdes,

Considérant le rôle indispensable de pédiatre de l'hôpital dans le cadre de l'accueil, de la prévention et de la protection des enfants du territoire départemental,

Considérant qu'en plus de la pénurie de médecins entraîne la substitution des gardes par des astreintes et que se rajoute la pénurie de personnels infirmiers,

Considérant qu'il est imposé aux soignants une polyvalence extrême, délétère et destructrice au mépris des compétences exigées dans chaque spécialité, qui génère plus de stress, de fatigue et de découragement,

Considérant que l'accès aux soins de la population est de plus en plus difficile voire impossible, que la mission de l'hôpital est remise en cause, que les personnels sont exposés à des risques professionnels sans précédent, que la population est mise en danger,

Considérant que l'attractivité du territoire est fortement dégradée par la disparition progressive des services de l'hôpital Jacques Cœur puisqu'ils sont nécessaires aux autres établissements de santé comme la clinique Guillaume de Varye, l'érosion de l'exode de nos jeunes vers des mégapoles d'Orléans, Tours ou Clermont-Ferrand, à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'installation de nouvelles familles,

Les élus du conseil départemental du Cher, sollicités par les représentants du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges, exigent que des mesures immédiates soient prises par l'agence régionale de santé (ARS) et la direction du centre hospitalier Jacques Cœur de Bourges concernant notamment les points suivants :

- la recherche active de médecins pédiatres et O.R.L. ;
- la réouverture de lits fermés ;
- la tenue d'un conseil de surveillance extraordinaire pour examiner complètement l'avenir de ce centre hospitalier ;
- etc.

Merci.

M. FLEURY, président – Merci Madame BEAUDOIN pour ces précisions. Il y a un an, rappelez-vous, jour pour jour on avait débattu avant l'arrivée du préfet BOUVIER d'une motion et d'un vœu qu'on lui avait remis en direct concernant les urgences de l'hôpital de Bourges. Dans cette motion il était question aussi des urgences de Saint-Amand-Montrond et de Vierzon. On était dans une panade puisque rappelez-vous pendant une nuit ou deux il n'y avait plus d'urgences au centre hospitalier de Bourges. Les turbulences continuent avec d'autres services, comme les services O.R.L. et la pédiatrie. Je crois que c'était important qu'on soit solidaire aussi de cette défense de notre hôpital, qui ne va pas très bien. Yann GALUT.

M. GALUT – Merci Monsieur le président. Bien entendu, nous partageons totalement le vœu présenté par notre collègue Marie-Christine sur la

situation de l'hôpital de Bourges, mais comme ça a été indiqué plus généralement des hôpitaux dans le Département du Cher.
L'hôpital de Bourges rayonne sur le Département du Cher mais aussi sur les départements limitrophes. Il n'y a pas de semaine où on n'a pas des inquiétudes et où on n'a pas des difficultés avec peut-être une double problématique qu'il faut améliorer, c'est-à-dire à la fois faire attention à ce que quand on propose à l'hôpital de Bourges des médecins, comme c'était le cas il y a quelques mois, ils puissent intégrer l'hôpital de Bourges. Moi j'ai encore le souvenir d'avoir personnellement bataillé pour qu'une O.R.L. arrive dans le service, O.R.L. qui était d'ailleurs en couple avec un médecin généraliste.

Et je ne sais pas pourquoi, aucune solution n'a pu être trouvée par la direction pour intégrer cette O.R.L. Un an après le service mis en danger alors que Magali BESSARD et moi-même avions proposé que cette O.R.L. intègre l'hôpital. Donc il faut qu'on soit mobilisé vigilant pour que quand on a des opportunités on puisse les maintenir. Et puis, il y a quand même une fuite de nombreux médecins de l'hôpital de Bourges. Donc, il faut qu'on travaille aussi dans ce sens-là.

Par ailleurs, il faut absolument qu'on ait une mobilisation générale en direction de l'ARS et du ministère. Je me suis entretenu au téléphone avec le directeur général de l'ARS et je l'ai invité à venir nous rencontrer, l'ensemble des élus du territoire. Normalement ça va se faire... après ce sont des questions d'agenda, comme d'habitude. Mais d'ici 15 jours ou trois semaines on devrait avoir une visite du directeur régional de l'ARS. Et j'en serais ravi parce que ce serait la première fois que je l'accueillerais. Je ne sais pas président si vous l'avez accueilli à Bourges, dans vos fonctions, mais moi je n'ai pas eu le plaisir encore de l'accueillir.

Je souhaitais vraiment qu'il vienne à l'hôpital de Bourges, voir la situation. Je m'en suis entretenu avec lui il y a deux ou trois jours il s'est engagé auprès de moi à venir au mois de novembre, pour des questions d'agenda, mais je tiens à remercier aussi les personnels de l'hôpital, de la

pédiatrie et de l'ensemble de l'hôpital d'ailleurs, de porter ces revendications légitimes et de faire en sorte que l'hôpital de Bourges puisse avoir des réponses à ses attentes.

La grosse difficulté c'est qu'il y a notre hôpital, et là aussi c'est une question à gérer au niveau national. Donc il faut qu'on apporte à la fois des réponses locales, là on peut en apporter, mais après il faut apporter des réponses régionales avec l'ARS et nationales au niveau du ministère.

Voilà chers collègues ce que je voulais dire par rapport à cela.

M. FLEURY, Président – Merci Yann. Richard BOUDET.

M. BOUDET – Comme tu l'as rappelé Jacques, nous étions déjà intervenus il y a maintenant une année. Donc nous n'avons pas attendu. Nous étions bien présents et nous continuons d'actionner nos leviers, chacun dans nos spécificités. Effectivement, vous savez tous que nous sommes des élus responsables et je pense qu'il faut quand même faire attention à nos discours et aux paroles que nous prononçons. Chaque mot a une signification et une portée non seulement dans cet hémicycle mais notamment sur le territoire, en direction de nos habitants.

Moi parfois, je suis effrayé. On veut mettre notre territoire en avant, le Département du Cher, et on dit : notre territoire, ça ne va pas, ça ne va pas, ça ne va pas. Comment voulez-vous faire venir de la population dans un territoire où l'on dit que rien ne va ?

Bien entendu nous sommes tous d'accord que notre hôpital est en danger. Nous sommes tous d'accord et nous agissons tous en responsabilité, à différents degrés de notre société. Par contre, arrêtons de dire que ça ne va toujours pas. Ce n'est pas possible ça. On est un territoire merveilleux. Nous tous dans nos fonctions nous nous battons tous les matins quand nous nous levons pour défendre notre territoire. Tous les matins nous le faisons. C'est ce pourquoi nous avons été élus.

M. FLEURY, Président – Merci Richard. Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus. Je crois que tout le monde défend, tout le monde comprend toutes les turbulences auxquelles doit faire face l'hôpital. On peut saluer, comme le maire de Bourges l'a fait, tout le personnel qui au quotidien fait le maximum malgré les conditions un peu compliquées.

Je pense qu'on parle le même langage. On soutient bien sûr cette motion de soutien au centre hospitalier et je pense que le débat on pourrait l'avoir toute la journée. Il nous est un peu difficile d'apporter les solutions parce que là aussi on n'est pas tout seul. Je pense que plus on en parlera à l'ARS, puis on fera remonter au gouvernement, plus on aura peut-être des chances d'obtenir satisfaction puisqu'il y a vraiment de grands besoins.

Nous allons accueillir Monsieur le préfet dans un instant. Je salue les directrices et directeurs des services de l'État qui viennent de nous rejoindre. Mesdames et Messieurs, soyez les bienvenus parmi nous.

M. FLEURY, Président – Pardon, j'allais oublier de faire voter cette motion. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Je mets aux voix cette motion.

Adopté à l'unanimité.

M. FLEURY, Président - Nous allons donc accueillir Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général et la directrice de cabinet.

1 - RAPPORT SPECIAL D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. FLEURY, Président - Mes chers collègues, le timing est parfaitement respecté. C'est avec joie et plaisir que nous accueillons ce matin Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Madame la directrice de cabinet,

Madame la sous-préfète de Vierzon, que j'ai l'honneur et le plaisir de saluer. C'est un moment important, c'est une tradition chaque année, quand Monsieur le préfet vient devant l'assemblée départementale commenter le rapport d'activité des services de l'État.

Une nouvelle fois, je vous souhaite la bienvenue. Monsieur le préfet, vous répondrez dans un deuxième temps à quelques questions, que nos collègues, que mes collègues ne manqueront pas de vous poser. Monsieur le préfet, c'est avec plaisir que je vous laisse la parole, en vous souhaitant une nouvelle fois la bienvenue parmi nous.

M. BARATE, Préfet du Cher – Merci. Après ce bonjour collectif, un bonjour plus direct, Mesdames et Messieurs, avant de pouvoir vous saluer en fin de séance. C'est un grand plaisir, vous le disiez Monsieur le président, parce qu'on est dans quelque chose de rituel, mais avec un rituel qui a du sens. Ce rituel, nous y tenons, autant vous que nous, parce que c'est aussi quelques questions à travers le bilan, mais c'est aussi partager sur les évolutions du Département, sur ce qui s'est passé pendant un an.

Pour des raisons diverses, on se voit au mois d'octobre, ce qui veut dire que ce n'est pas la période la plus idéale pour faire une rétrospective sur l'année 2021, même si c'est toujours intéressant. On fera en sorte de sortir le rapport d'activité plus tôt en 2023, de manière à ce qu'on puisse le présenter à une date qui vous conviendra dans le premier semestre, de façon à ce qu'il y ait un pas de temps qui soit plus en rapport.

Vous avez été toutes et tous été destinataires d'un exemplaire du rapport que nous avons fait passer en primeur, comme il se doit. Bien évidemment, nous le diffuserons auprès des services et sous format électronique de façon à pouvoir le partager, parce que c'est aussi ça, c'est échanger sur un certain nombre de données et Dieu sait si les politiques publiques que nous menons, il y en a beaucoup qui de près ou

d'un peu plus loin nous rassemblent régulièrement tout au long de l'année.
Si vous voulez bien, je vais vous dire quelques mots, avant que nous puissions débattre tous ensemble.

Monsieur le président du conseil départemental, Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers départementaux, Mesdames et Messieurs les membres du corps préfectoral, Mesdames et Messieurs les directeurs des services du conseil départemental, Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'État, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de présenter lors de cette séance le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2021.

C'est une séquence de travail toujours riche et fructueuse qui se déroule encore dans une majorité des départements, et c'est heureux ainsi. Au-delà d'un moment traditionnel, c'est avant tout la reconnaissance d'un lien fort au profit d'un département et de ses habitants. J'accorde une importance particulière à ces temps entre État local et élus du Cher. Ainsi, j'assistais vendredi soir dernier à assemblée générale des maires ruraux à Saint-Just. Je suis aujourd'hui avec vous. C'est un moment de croisement de points de vue et de mise en lumière et de perspectives des actions.

Vous, conseil départemental, et nous, représentants des services de l'État, partageons plus qu'un territoire administratif et une histoire commune forte. Nous partageons des politiques publiques structurantes et également, et ce n'est pas anecdotique, des locaux. Autant d'éléments justifiant la nécessité d'entretenir des liens continus et de confiance. Mais ici, je peux le dire, la nécessité a laissé place à la complémentarité

L'exercice annuel de présentation du rapport d'activité des services de l'État est une occasion de prendre de la hauteur pour réfléchir collectivement aux politiques publiques déployées et à leur pertinence, avec l'objectif de toujours mieux les adapter aux besoins de nos

concitoyens. Ce rapport est d'ailleurs volontairement présenté cette année sous une forme plus visuelle et plus concise, comme vous avez pu le constater, afin qu'il puisse être mieux appréhendé par nos concitoyens, à qui sont destinées ces politiques publiques.

C'est aussi une responsabilité que nous avons de rendre l'action de l'État et des pouvoirs publics en général plus intelligible et plus lisible. Je reviendrai ici sur quelques points saillants des actions de l'État en 2021 et, eu égard à la période de l'année, je vous le disais, je viendrai à tracer également parfois son actualisation.

D'abord, l'État territorial se réorganise. Vous me direz, ce n'est pas quelque chose de nouveau. On en a pris l'habitude depuis un certain nombre d'années, mais là il y a quand même une phase que nous avons connue, et qui a été matinée par la crise sanitaire, pour ne pas dire malmenée, qui a rajouté quelques difficultés.

Depuis deux ans, une nouvelle phase traverse les services et est en voie de finalisation, mais elle produit déjà ses premiers effets. Tout d'abord, en avril 2021, a été créée la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités, de la protection des populations, la DDETSPP, issue de la fusion entre la DDCSPP et UD DIRECCTE, moins le service jeunesse et sports, transféré auprès de la DSDEN.

Vous connaissez bien cette direction, qui est un partenaire essentiel du Conseil départemental. La DDETSPP, elle est sous la forme d'une direction départementale interministérielle, une DDI, et elle est devenue l'unique interlocuteur d'État sur les thématiques de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, c'est-à-dire déjà un regroupement du volet consommation, répression des fraudes et du volet vétérinaire. En assurant un continuum entre tous ces sujets, nous visons à mettre en œuvre des politiques publiques plus intégrées en la matière en les appréhendant de façon plus globale et plus transversale, par

exemple s'agissant de l'insertion vers l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

Ensuite, toujours en 2021, ont été créés les secrétariats généraux communs départementaux dans toute la France, les SGCD. C'est également une direction départementale interministérielle. Elle est placée sous l'autorité du préfet, comme toutes les DDI, et le SGCD assure la gestion de l'intégralité des fonctions support de la préfecture, des sous-préfectures et des trois DDI que sont la DDT, la DSPP et le SGCD lui-même, ce qui veut dire que pour les discussions avec vos services il y a un unique interlocuteur, ce qui peut être à même de vous faciliter les choses.

Cette mutualisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et de moderniser les procédures d'une part, de rationaliser les moyens d'autre part.

Enfin, plus récemment, le 1er juillet 2022, nous avons créé à la préfecture du Cher la direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle, la DCLCI. La plus-value de cette direction est de réunir l'ensemble des services accompagnant les collectivités locales, qu'il s'agisse du conseil juridique, de l'ingénierie et du financement de projets. Cette approche transversale dans l'accompagnement des collectivités locales permet notamment d'optimiser les sources de financement possible. En clair, il y a là aussi un seul guichet, un seul interlocuteur à qui vous adresser.

Vous le voyez, ces changements sont profonds, même si les habitudes de travail et vos interlocuteurs n'ont pas changé, ce qui est important pour la connaissance des principaux partenaires. Ils témoignent de la capacité de l'État à s'interroger sur lui-même, à se remettre en question, à se réformer, à se réorganiser et se moderniser pour s'adapter aux évolutions de la société et gagner en efficacité, en simplicité et en lisibilité.

Autres changements que je souhaite évoquer avec vous, en voisin, les deux projets immobiliers phares qui mobilisent fortement les services depuis ces derniers mois.

Tout d'abord, la réhabilitation de la cité administrative Condé, juste à côté. Ce projet de 4,2 M€, actuellement en cours, doit permettre sur un site emblématique d'atteindre deux objectifs :

- la densification immobilière par l'intégration sur le site d'effectifs du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et de nouveaux services de finances publiques ;
- la rénovation thermique du bâtiment, puisque au niveau national c'était sous le Premier ministre Édouard PHILIPPE que les choses ont été lancées dans les cités administratives en France, pour celles qui sont éligibles, et on a la chance dans le Cher d'y être éligible, la rénovation passait obligatoirement par un volet thermique et il y avait nécessité derrière de se réinterroger sur les mètres carrés afin de bien évidemment, sans pour autant serrer les gens, mais d'utiliser pleinement les espaces parce que parfois au fil du temps il y avait des bureaux vacants.

Dans ce domaine, l'État se doit de donner le ton, d'être dans le ton et de se montrer aussi exemplaire que possible, quelle que soit la configuration des locaux.

Autre projet phare, le déménagement de la DDETSPP de la cité administrative Condé vers le site de Lariboisière, un peu plus loin dans Bourges, où elle retrouvera d'autres services de l'État, notamment la DDT, l'ARS, l'UDAP, la DREAL et l'ONF. Là aussi, nous visons par la densification du bâtiment à favoriser les mutualisations de flottes automobiles, de réseaux, etc., et ainsi à faire des économies d'échelle. Cela permet de renforcer la proximité physique de services ayant à traiter en commun de nombreux sujets, et notamment de sujets qui concernent les collectivités. Vous le voyez, loin de l'image d'un État figé

qui peut encore être véhiculée à l'extérieur, l'administration déconcentrée se transforme profondément et rapidement. Elle s'adapte.

L'adaptabilité, principe de fonctionnement du service public, se décline également dans la mise en œuvre de nos politiques publiques. Sans être exhaustif, tous les éléments clés sont dans le RASED, et puis bien évidemment si vous aviez des questions plus tard sur le RASED n'hésitez pas, il y a du SAV aussi à la préfecture et on peut répondre sans problème aux questions qui vous viendraient ensuite, j'insisterai ici sur les politiques publiques portées en partenariat avec le Conseil départemental dans les domaines du social et de l'aménagement du territoire.

Dans le secteur social d'abord, de grands outils programmatiques ont été mis en place ou sont en cours de déploiement, tels l'avènement du service public d'insertion et de l'emploi (SPIE), la convention de prévention et de lutte contre la pauvreté et pour l'emploi, la convention de protection de l'enfance, ou encore le plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées, désormais bien connu, le PDLHPD, en cours de renouvellement, et ce travail partenarial étroit entre nos services permet d'élaborer des réponses concrètes, sur-mesure et en phase avec la singularité de notre territoire et de ses habitants.

Je souhaite à cet instant souligner la qualité du travail fourni par vos services, Monsieur le président si vous me le permettez, ainsi que leur attention, et leurs équipes, miroir indispensable de notre engagement. C'est également dans cet esprit qu'ont été mis en place, en association aussi avec le conseil régional, les quatre comités de développement de l'emploi (CODEV) dans les bassins d'emploi de Bourges, Vierzon, Saint-Amand-Montrond et Aubigny/Sancerre, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux (Pôle Emploi, missions locales, Cap Emploi) et bien d'autres, notamment pour aider les entreprises à répondre aux difficultés de recrutement dans les secteurs en tension, ceux que l'on connaît bien,

hôtellerie, café, restauration, BTP, mais aussi métier du grand âge et d'aide à la personne et également de l'arboriculture viticulture, etc., et Dieu sait si la liste des métiers en tension s'allonge alors que le chômage décroît.

Ce travail se renforcera dans les prochains mois. Il convient qu'avec les acteurs économiques et le tissu associatif nous parvenions, par des actions visibles et concrètes à susciter de l'intérêt pour les secteurs en forte demande, dont la plupart sont à même de proposer des parcours professionnels stables et d'intérêt. Nous trouverons une date très prochainement, probablement au mois de novembre pour réunir les acteurs socioéconomiques et tracer la route sur certaines priorités, notamment vers les métiers en tension.

Dans le secteur spécifique de l'emploi et de l'insertion des jeunes, le plan Un jeune une solution, du plan de relance, a été un succès, bénéficiant à plus de 3 600 jeunes du Cher. Remplacé en 2022 par le dispositif du contrat d'engagement jeune, il a permis de diminuer significativement le nombre de jeunes demandeurs d'emploi dans le département. Ainsi, en 2021, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a diminué de 17 %.

Le plan de relance a également permis de soutenir les collectivités territoriales en matière d'aménagement du territoire. En soutenant des projets de revitalisation et en accompagnant les collectivités dans l'élaboration de projets de territoire, les services de l'État ont ainsi œuvré pour rendre celui-ci plus attractif et pour en faciliter le développement face aux défis qui sont les siens : mobilité, couverture médicale, accessibilité des services.

Les dispositifs Action cœur de ville et Petites villes de demain ont été déployés dans dix-sept communes et cinq contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été signés. Le principal enjeu, vous le savez, c'est la transition écologique. L'État déploie de nouveaux moyens

d'une ampleur inédite. En témoigne le lancement du fonds vert, doté de 2 milliards d'euros au niveau national. La gestion de ce fonds devrait être largement décentralisée. Il nous faudra donc rapidement nous saisir du sujet, dès que nous en connaîtrons la procédure.

Bien évidemment, le Département dans toute son acception, au sens large du terme, a nécessité à se mobiliser pour bénéficier le plus possible de cette nouvelle manne financière.

Le sujet qui nous mobilisera particulièrement ces prochains mois, c'est celui de l'eau, sujet dont nous avons déjà discuté ensemble, Monsieur le président. Le temps de la concertation et de l'action va débuter et s'accélérer dans les prochains mois. La crise vécue cet été et dont nous ne nous sommes toujours pas complètement sortis, Mesdames et Messieurs, nous oblige collectivement à prendre nos responsabilités et à réunir l'ensemble des parties prenantes pour trouver des solutions pérennes.

La saison estivale 2023 va vite arriver. En parallèle, des modifications structurelles sont indispensables. Mais ces évolutions ne se feront pas sans ni contre le terrain. Tout au contraire, c'est bien l'avis remontant du cœur des territoires qui doit prévaloir, au cas par cas et là où s'exprime la volonté d'agir en premier. À ce titre, et au-delà de ce sujet de l'eau, de grands chantiers thématiques s'ouvrent à nouveau sur la sécurité, avec la création de brigades de gendarmerie dans des formats renouvelés, sur la santé et l'éducation en sujets premiers issus du conseil national de la refondation.

À chaque fois, mais aussi pour le fonds vert, déjà évoqué, comme pour d'autres possibilités de financement, la méthode sera peu ou prou la même : faire émerger rapidement des projets par des acteurs locaux, en tout premier lieu les élus, afin de les présenter au national. C'est bien cette co-construction qui va être conduite et dans laquelle à un titre ou à un autre, Mesdames et Messieurs les élus, vous êtes dès à présent invités

à prendre part. Nous serons là dans notre diversité, notre complémentarité pour vous aider, vous orienter et vous soutenir.

Je veux vous le dire, je me réjouis de travailler sur ces enjeux avec des équipes aussi engagées que sont celles des services de l'État dans le Cher. Je les remercie chaleureusement ici pour l'immense travail déjà accompli dans une période où il a été nécessaire de gérer en parallèle la fin de la crise sanitaire, ses conséquences et chantiers spécifiques, et favoriser la poursuite pour l'accélération de thèmes plus classiques, ce dont témoigne ce RASED.

Je les sais pleinement mobilisés au quotidien pour répondre aux défis de notre territoire et totalement à votre écoute, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers départementaux.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et je vais avec l'appui de mes services répondre à vos questions.

M. FLEURY, Président – Merci infiniment Monsieur le préfet pour votre exposé. Je pense que grâce au rapport d'activité annuel ça vous permet, ça nous permet d'entendre tous les changements, notamment en cette année 2021, tous les changements qui se sont opérés dans bon nombre de vos directions et d'écouter aussi tous les projets phares et chantiers que vous allez ouvrir prochainement.

Moi aussi Monsieur le préfet j'en profite pour saluer les bonnes relations qui existaient et qui existent toujours, qui perdurent entre les services de l'État, je le dis très franchement, et le Département, parce qu'à chaque fois on travaille dans une adhésion complète et je salue ce travail en commun parce qu'il nous permet d'avancer, tout simplement.

Je vais laisser aux présidents de groupe, qui sont donc pour la majorité Richard BOUDET, pour l'opposition Hugo LEFELLE et Jean-Pierre

CHARLES, annoncer les questions et les personnes qui poseront les questions à Monsieur le préfet. Jean-Pierre.

M. CHARLES – Monsieur le Préfet, bienvenue à vous. Avant de passer la parole à Mélanie CHAUVET, qui présentera la question que nous vous avons soumise sur la santé du Cher, je tenais à vous dire que dans votre intervention il y a quelque chose qui a particulièrement bien sonné à nos oreilles, c'est ce que vous avez dit sur l'eau puisque ça a fait l'objet d'un débat ce matin, avant votre arrivée. Enfin ça fait l'objet d'un débat depuis très longtemps. Donc je me réjouis de voir que les engagements de Monsieur le préfet BOUVIER, qui nous avait dit qu'il accompagnerait très fortement le Département et les collectivités sur la question de l'eau, vous avez pu le réaffirmer, je vous en remercie et je vous en suis reconnaissant. Je passe donc la parole à Mélanie CHAUVET, conseillère départementale de Vierzon 1. Merci.

Mme CHAUVET – Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, comme vous le savez la question de la santé et de l'accès aux soins dans notre pays est une problématique absolue pour un très grand nombre de nos concitoyens. Avec une désertification médicale qui s'accroît, notre Département souffre comme beaucoup d'autres d'une pénurie de médecins spécialistes, généralistes, mais également de personnels soignants. Même les collectivités locales, alors que je le rappelle, la santé n'est pas de leur compétence propre, essaient de pallier ces difficultés avec notamment la mise en place de centres de santé, comme nous l'avons fait sur notre territoire, à Vierzon.

De plus, ces dernières années, les services d'urgences et de structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) ont été mis en grande difficulté, notamment à Bourges avec des répercussions majeures sur l'ensemble du territoire. Les hôpitaux publics de notre Département ont subi des fermetures de lits et de services. À ce jour, encore 99 lits fermés au centre hospitalier Jacques Cœur. Seize lits de médecine et de soins de suite à Saint-Amand-Montrond. 40 lits aux soins de suite et de

réadaptation (SSR) et en unité de soins de longue durée (USLD) à Sancerre. 26 lits à Vierzon.

Les conditions de travail de nombreux soignants, mais pas seulement, également des agents hospitaliers administratifs et techniques, se sont dégradées. Aujourd'hui, nous avons voté une motion juste avant votre arrivée en ce sens, pour défendre le service de pédiatrie de l'hôpital Jacques Cœur qui est menacé. Ma question est simple. Quels moyens l'État compte-t-il mettre en œuvre pour une offre publique de soins de qualité dans notre Département et pour répondre à l'urgence de cette situation ? Je vous remercie.

M. BARATE, **Préfet du Cher** – Merci. Plusieurs choses dans cette question et puis comme pour les autres avec les services on peut y répondre à plusieurs voix, notamment quand ce sont des sujets qui sont dans un second périmètre comme celui de la santé, donc M. MOULIN, le directeur départemental qui est avec nous, pourra bien entendu à tout moment compléter.

Pour vous répondre précisément sur l'un des points que vous avez évoqués, le service de pédiatrie de l'hôpital Jacques Cœur à Bourges, vous le savez mais je vais le redire, il s'agit d'une situation conjoncturelle qui était liée à un problème concomitant vis-à-vis de deux médecins. Des solutions ont été trouvées et vont être consolidées. Il n'a jamais été question de fermer le service de pédiatrie comme j'ai pu le lire ou l'entendre à Bourges. Donc ça, c'est très clair.

En ce qui concerne les sujets plus généraux, je crois qu'il y a des sujets... il y a d'autres questions qui portent sur la santé, mais comme elles s'entrecroisent et compte tenu que vous êtes la première à la poser, je vais aller un peu plus loin là-dedans.

Il y a des choses sur lesquelles on peut agir directement. C'est quand ensemble avec les collectivités on a un projet, on crée une maison de

santé pluridisciplinaire, on met des financements, enfin on met les équipements. Ce n'est pas partout le cas. Il y a des départements où c'est moins développé, où il n'y a pas de structure.

C'est une condition nécessaire mais ce n'est pas une condition suffisante pour faire venir. Le problème c'est que la condition suffisante elle ne se décrète pas. C'est-à-dire que concrètement à d'autres sujets, là on a un manque de personnels notamment médicaux mais pas que, sur lequel si on n'a pas la ressource humaine, on peut tourner tant qu'on veut autour, cette ressource ne se décrète pas.

Ce n'est pas comme des affectations de fonctionnaires ou d'autres choses sur lesquelles on peut... par contre, on peut tous agir en périmétrique sur un certain nombre de sujets. C'est la question de si effectivement dans un secteur, j'allais dire, qui est concurrentiel, parce que comme les autres départements à côté sont dans la même situation pour faire installer des gens, si on propose quelque chose qui a une moins bonne image... parce qu'on sait que cela ne se passe pas bien. C'est sûr que les gens vont se dire : après tout, je peux peut-être aller 50 à 100 km plus loin. Il y a aussi un effort que vous faites mais qu'il faut que l'on puisse compléter, mais ça vient aussi dans les discussions, sur les propositions.

Parce que là aussi on est dans un système concurrentiel. Les meilleures offres pour permettre à un couple de s'installer, ce n'est pas toujours possible, mais que ce soit dans des logements sociaux dans un village ou parce qu'il y a une maison qu'on a rétablie, qu'on a pu réhabiliter, ce n'est pas une garantie absolue non plus mais ça permet de faire installer des gens ici ou là. Mais la maison, ça ne suffit pas. Parce qu'à côté de ça, il faut que le cadre de vie, c'est-à-dire qu'on puisse scolariser les enfants correctement, qu'il y ait un minimum d'offres. On n'est pas trop mal là-dessus par rapport à d'autres. Je le dis volontairement comme ça parce que c'est ça. Mais c'est aussi un sujet qu'il faut que l'on travaille.

Pour revenir au cœur du sujet, on met de l'argent pour l'offre publique de soins de qualité, parce que c'est aussi ça qui intéresse quand même. C'est : dans quel contexte de travail je vais travailler ? Le centre hospitalier de Bourges, il y a 5 M€ qui sont prévus pour rénover le service des urgences sur un coût total de 10 M€. À l'hôpital de Vierzon, il y a 5 M€ qui ont été versés par l'État pour les travaux de rénovation du bloc opératoire, etc. Ce sont quand même des engagements conséquents. Donc il n'y a pas une réponse unique, vous le savez bien Madame, mais il y a à la fois des gros engagements, des gros investissements. Oui, il faut y répondre. Il y a à côté de ça à trouver de l'attractivité tous ensemble, en intelligence collective, où on peut améliorer les situations au cas par cas et on n'a pas de solution idéale pour ça.

Et puis, je le disais dans mon propos, il y a un sujet très important qui arrive. Pour l'instant, on est en train d'enlever la ficelle du paquet. C'est celui du conseil national de la refondation et de sa déclinaison dans les territoires. Il y a deux thèmes qui ont été identifiés par le président de la République comme étant majeurs, c'est l'éducation et la santé.

Par rapport à ça, il y a des crédits qui vont être mis en particulier, mais sur une méthode qui veut que ce soit depuis le terrain qu'on remonte les sujets. Donc avec l'ARS on va revenir vers vous, comme on va le faire avec l'Éducation nationale, avec le recteur avec lequel j'étais la semaine passée on en parlait, pour faire émerger les projets qui viennent des élus et/ou d'autres personnes.

Ça peut être des associations, ça peut être de la co-construction en fait avec d'autres pour faire en sorte de voir quels sont les sujets qui peuvent remonter. C'est quelque chose qui a commencé à Marseille sur un sujet, vous en avez peut-être entendu parler, sur l'école. C'était sur un autre thème, c'était : comment est-ce qu'on rebâtit l'école en partant des propositions locales ? Quand je dis local, c'est y compris parfois des conseils citoyens des habitants dans les quartiers.

Il y avait quelques projets intéressants, pas que sur de la construction mais aussi dans la méthode de travail, sur des moyens d'y arriver. Donc ça, nous allons venir vers vous très vite, dans les jours et les semaines qui viennent pour vous questionner là-dessus, parce que vous avez toutes et tous des exemples sur vos territoires de sujets qu'on peut essayer d'améliorer. On n'améliorera pas tout mais il va falloir sélectionner ce qui a le mérite, en fonction des thématiques, en fonction de l'intérêt que ça peut représenter, et ensuite pouvoir être dupliqué également.

Voilà en quelques mots ce que je souhaitais vous dire là-dessus, en étant peut-être allé un petit peu au-delà.

M. FLEURY, président – Merci Monsieur le Préfet. Hugo LEFELLE.

M. LEFELLE – Bonjour Monsieur le Préfet. Je me faisais la réflexion par rapport aux débats qu'on avait avant votre arrivée qu'il y avait un certain nombre de sujets qui étaient concordants. Il y a donc trois hypothèses. Premièrement, les cloisons sont fines et nos débats de ce matin ont naturellement volé jusqu'à votre bureau. Ce n'est pas sûr quand je vois la cheminée derrière nous, ce n'est pas certain. Deuxième option, vous aviez un informateur dans la salle mais on l'aurait reconnu vu le peu de public qu'on avait malheureusement ce matin. Troisième option, sans doute que les remontées de terrain que nous avons nous élus concordent avec celle que les agents de l'État ont également.

Il y a un sujet santé. Vous l'avez largement évoqué. Je ne vais pas revenir sur la question de l'hôpital et au risque de surprendre mes collègues je vais citer Michel AUTISSIER, qui disait régulièrement au sujet de la santé et des maisons de santé que l'aquarium ne faisait pas les poissons et que la difficulté pour notre territoire c'est d'être doté d'un maillage de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) plutôt cohérent, relativement fourni mais d'avoir peu de médecins à mettre dedans.

Personne n'a de réserve de médecins à envoyer de manière pérenne, donc on est tous confrontés à cela. Il est évident qu'il y a une question d'image du territoire qui est centrale, dans un contexte où les territoires se font concurrence. Ça c'est un constat d'échec collectif. C'est-à-dire que chacun y va de sa bourse, du loyer payé, de la MSP avec un plan de travail en marbre. Chacun ajoute pour essayer d'attirer mais au final c'est quand même avec l'argent public qu'on se fait concurrence. Donc ça interroge.

Et là il y a un mon avis une responsabilité nationale mais qui finalement échappe à celle de l'exécutif, qui est celle de la loi, qui doit et qui peut changer cette question-là, avec de la contrainte. C'est une proposition qui est formulée par nos représentants nationaux et qui seule permettrait au moins dans une phase provisoire d'amener sur les territoires et dans les infrastructures que l'État, les collectivités ont financé largement, des médecins.

Moi je crains qu'un jour un drame se produise sur un territoire, ici ou ailleurs où pour la population il sera insupportable d'avoir des médecins en très grand nombre dans certains départements et en sous nombre ailleurs. Cette inégalité-là est de plus en plus insupportable. Moi je m'inquiète d'une potentielle explosion de cette question-là, le jour où les gens auront collectivement l'impression, parce qu'ils ne feront pas dans le détail, que les pouvoirs publics ont laissé tomber certains territoires d'un point de vue santé. Ça, c'est à mon avis un vrai sujet d'inquiétude.

J'avais donc deux petites questions. La première, presque factuelle, c'est par rapport à la question de la sécurité. Il y a quelques mois maintenant il y avait eu des annonces qui avaient été faites sur le renforcement des effectifs au commissariat de Bourges. C'est une question qui est complexe parce que vous avez des arrivées et des départs, sauf que la question c'était l'accroissement du volume global des fonctionnaires de police. C'est pour savoir où on en était en fait de cette évolution-là. On

voit bien que l'enjeu de la zone police de Bourges est quand même important en termes d'effectifs, avec beaucoup de sujets.

Ma deuxième question, ce serait sur la question du contrat de plan état-région (CPER) mobilité, dont les discussions doivent démarrer dans les prochaines semaines. Quels sont les axes ou les éléments que l'État va proposer comme investissement dans le Cher ? Il peut y avoir des sujets ferroviaires avec Bourges-Montluçon, des sujets routiers. La RN 151... et je n'imagine pas que le président ne vous ait pas parlé du petit projet de rocade de Bourges qu'il faudrait quand même réussir à boucler, mais il peut y en avoir d'autres.

Moi j'insisterai quand même sur la question de la liaison vers Châteauroux, qui est un serpent de mer très ancien. Je ne suis pas le plus ancien ici, mais j'ai toujours entendu parler de cette question-là. Si j'ai compris que la question des créneaux de dépassement avait été pour le moment écartée, il y a quand même un enjeu de sécurisation de plusieurs secteurs. Comment est-ce qu'on le traite ?

Et puis le troisième point, mais finalement c'est une question à laquelle vous ne pourrez pas répondre parce que vous n'avez pas de chéquier avec vous j'imagine, c'est la question de l'inflation de l'énergie pour les collectivités. Je l'évoquais ce matin. Le Département y est confronté. Toutes les communes y sont confrontées. Je pense que quand vous rencontrez un maire, il vous en parle forcément.

Donc moi c'est vraiment une invitation à faire remonter au sein de l'État au niveau national que ce n'est pas une réalité qu'on exagère. C'est-à-dire qu'il n'y a pas un côté : les collectivités qui se gardent un bas de laine qu'elles ne voudraient pas dépenser. Beaucoup de maires, beaucoup de collègues sont vraiment hyper inquiets sur leur budget de l'année prochaine car ils ne savent pas comment ils vont faire. Et j'ai envie de dire, la solution ne peut pas être de dire à chaque commune « levez l'impôt pour compenser », parce que c'est une spirale dans

laquelle on ne sort plus. Les habitants eux-mêmes ont du mal à boucler leurs fins de mois. Si on leur ajoute des hausses de fiscalité avec le peu de leviers qui restent, qui sont en plus relativement inégalitaires, on voit bien qu'on ne va pas réussir à trouver une solution durable.

Donc je pense qu'il y a un besoin que l'État local fasse remonter qu'il n'y a pas d'argent magique mais qu'il y a une vraie réalité qui est les collectivités, si elles ne sont pas accompagnées, il faut sûrement critériser, il faut sûrement regarder au cas par cas, mais elles vont être en grande difficulté. Ça veut dire que le service public rendu aux habitants va diminuer. Il va diminuer où ? Il va diminuer dans les territoires qui en ont déjà moins. On voit bien le cercle vicieux dans lequel on risque de se retrouver.

Donc c'est un peu un appel. Il faut que localement les gens qui ont à Paris des relais aident les collectivités à se faire entendre là-dessus. Le besoin n'est pas exagéré. Il y a vraiment un mur budgétaire qui est devant elles et elles auront forcément besoin d'être accompagnées pour le franchir. Voilà pour ma part pour le moment les éléments que je voulais évoquer.

M. BARATE, **Préfet du Cher** – Merci. Le spectre est large. Je voudrais quand même revenir un instant sur le début de votre propos, sur la santé. Bien sûr que nous faisons ces constats-là, car nous sommes tous devant les mêmes réalités. J'allais dire, quel que soit le constat il pourrait être positif. Là il est plutôt négatif, mais c'est heureux. Ça veut dire qu'on a les mêmes retours, qu'on partage les mêmes choses. Quand bien même ce ne serait pas tout à fait les mêmes, c'est le dialogue qui fait qu'ensuite on se nourrit collectivement.

Sur la santé, encore une fois, ce qui m'intéresse, mais comme sur les autres sujets, je suis préfet du Cher. Moi ce qui m'intéresse c'est de défendre le Cher. Ça ne veut pas dire... il y a des règles générales, il y a bien entendu ensuite une réflexion régionale pour certains sujets, mais ce

sont les sujets nombreux qui sont ici et que vous remontez les uns et les autres. Donc c'est soutenir les projets qui sont ici.

Ensuite, parce qu'il y a des sujets qui sont tellement nationaux et tellement anciens, sur la pyramide des âges, on sait très bien qu'on aura des difficultés. Par contre, le peu que l'on puisse faire, au-delà d'attendre l'arrivée de nouveaux médecins, qu'il faut préparer, on le fera, que ce soit avec des médecins étrangers, avec d'autres possibilités. Ce que je veux dire, c'est que vanter les mérites du Cher, c'est possible. Surtout que très sincèrement je pense qu'on a plus d'atouts que d'autres, par certains axes routiers, par la desserte, même en train, d'une partie du département, par les attraits, les équipements. Donc je pense qu'on n'est pas les plus mal lotis. Après c'est une question de savoir faire un ensemble cohérent. Sachant qu'à chaque fois c'est du cas individuel.

Aujourd'hui, qu'est-ce qu'on fait ? On bâtonne un parrain. Quand on perd quelqu'un qui part à la retraite, on essaie de gagner quelqu'un ailleurs. On en est là. Ce regard fin on l'a parce qu'on ne peut plus regarder les problèmes de masse, parce que c'est un tel endroit dans le département où on n'a plus personne. Effectivement, on peut arriver devant une situation très difficile ici ou là, mais on n'est jamais à l'abri là-dessus. On en est conscient. Et c'est bien pour ça qu'on ne peut pas se contenter de ce qu'il y a. Là au contraire, c'est : vantons ce qui existe. Parce que comme je le disais, il n'existe pas des MSP partout.

Je ne sais pas si Bertrand MOULIN souhaite compléter. Il n'y a pas d'obligation

M. MOULIN – Effectivement, pour le moment, il n'y a pas d'obligation d'installation. Ce sont des discussions qui ont lieu au Parlement actuellement dans les deux chambres, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Ce sont des projets qui sont proposés.

A priori, pour l'instant ce n'est pas la ligne du gouvernement pour les questions d'incitation forte, la question de la quatrième année d'internat dans les territoires et effectivement le conseil national de la refondation (CNR) aussi sera là pour faire remonter les propositions de terrain. Ça peut en faire partie, même si l'idée du CNR c'est de faire remonter des propositions concrètes sur des solutions de terrain sur lesquelles on travaillera avec les acteurs pour les faire remonter. Mais ça n'empêche pas qu'il puisse y avoir des propositions, des vœux qui soient remontés pour être agrégés au niveau régional et au niveau national pour la fin de l'année.

M. BARATE, Préfet du Cher – Sur le sujet de la sécurité, effectivement la DDSP du Cher a été abondée assez notablement en début d'année. Effectivement, après, il y a tout simplement la question de certaines mutations, la vie administrative, avec des départs à la retraite, etc., et le hasard fait qu'ensuite on perd plus ou moins des effectifs. En plus, parfois le hasard a fait que c'était sur les mêmes services qu'on a connu des départs, des absences avec quelques situations de maladie.

Il suffit que vous soyez sur un service spécialisé avec deux personnes en moins pour qu'on se retrouve dans une situation très particulière. Ça a été notamment le cas sur la section motorisée. Ça a été le cas sur les stupéfiants. Ça ne veut pas dire pour autant qu'il ne se passe rien parce que moi je veux rendre un hommage appuyé à ce que fait Laurent ASTÉGIANO et ses équipes, vous le voyez sur ces derniers mois : en matière de stupéfiants il y a un certain nombre de très belles affaires qui ont été faites sur Bourges comme sur Vierzon, et ça malgré le fait qu'ils n'étaient pas dans la situation la plus favorable, loin de là.

Par ailleurs, sur des phénomènes qui pourrissent la vie de nos concitoyens, je pense à celui des rodéos urbains par exemple, urbain c'est le terme mais ça ne veut pas dire que ça ne se fait qu'en ville, ça se fait aussi en quad au plus profond de la campagne, on est bien d'accord, mais pour parler de la zone police, je ne doute pas que vous regardez

souvent les réseaux sociaux du préfet du Cher et le site Internet de la préfecture, donc on affiche régulièrement la progression en matière d'opérations menées, de personnes verbalisées et d'engins saisis. Il y en a quand même eu un certain nombre de choses, sauf que ça demande une réorganisation. Ça demande à cibler, à prioriser les actions. Et là, ce que l'on attend effectivement c'est les prochaines arrivées, dont on va voir après quand elles viennent dans le territoire ce qu'elles sont.

Là aussi, mais c'est valable aussi bien pour une entreprise que pour la fonction publique, c'est : qu'est-ce qu'on propose dans le Cher ? Vous voyez le commissariat de Vierzon par exemple, il y a un projet pour reconstruire un commissariat. Donc on est sur... ça ne va pas se voir tout de suite, mais c'est quelque chose qui va mettre les fonctionnaires dans de meilleures conditions et donc forcément ça donne envie ensuite plus facilement de venir. Ce sont toutes ces choses-là si vous voulez qui font qu'on fait venir des gens dans le territoire, mais on y reviendra peut-être en termes d'attractivité générale, parce que je pense, et je ne l'ai volontairement pas dit parce que ça dépasse nos simples sphères, mais on doit être moteur sur l'attractivité de notre territoire, plus généralement, parce que tout se tient à un moment donné.

Autre sujet que vous évoquez Monsieur, le CPER mobilité. Sur le CPER mobilité, ça va être en début 2023 où on va avoir sans doute une visibilité précise sur ce volet-là et sur le résultat. Donc je reviendrai vers votre président dès qu'on aura des choses plus précises. Effectivement, les sujets que vous citiez sont des grands sujets de fond parmi d'autres. Il y en a une page et demie. Donc que c'est bien, après on verra ce qu'on peut arriver à concrétiser et à réaliser. Mais c'est bien là-dessus que l'on est, sur le fait de rester dans ce mouvement, mais vous savez que le CPER mobilité a été quelque chose au plan national qui a été compliqué, dans le fait même de la création de la nouvelle vague de CPER. C'est quelque chose qui est indispensable, notamment pour les territoires comme le nôtre. Je ne sais pas si Éric DALUZ souhaite ajouter une précision.

M. DALUZ – Sur le volet du CPER, comme le disait Monsieur le préfet, nous sommes dans une période transitoire entre l'ancien le nouveau. Les négociations sont en cours avec le niveau régional et puis bien sûr niveau national. Il y a des opérations qui sont prévues, qui ont été financées dans le cadre du premier CPER et qui se poursuivront, notamment sur la 151 et sur la 142. Il y a quelques projets sur la rocade de Bourges, des projets d'aménagement de carrefours sur le pont de la Charité et le pont de l'hôpital, ainsi que l'aménagement à la sortie du péage. C'est en cours de discussion. Les études sont en cours. Là il nous faut attendre encore un peu l'avancement et le calage avec le niveau régional pour en dire un peu plus. Nous y verrons un peu plus clair, nous aurons un peu plus de visibilité au début de l'année 2023.

M. BARATE, Préfet du Cher – Merci. Et puis je voudrais juste ajouter, concernant deux points importants sur les... On a malgré moins de monde progressé sur le nombre d'heures passées par les policiers sur la voie publique. C'est d'ailleurs pareil pour les gendarmes. Et en matière de stupéfiants, on a quand même progressé de plus d'une quinzaine d'affaires par rapport à l'année passée, malgré le fait qu'on avait des services qui étaient physiquement touchés. Monsieur le directeur.

M. ACCETTONE, Secrétaire général – Merci Monsieur le préfet. Mesdames et Messieurs les conseillers, on est effectivement dans une situation un peu délicate puisqu'il y a eu des mutations. Le ministère de l'Intérieur avait tenu ses engagements en février. Ça a bénéficié à Vierzon. Tant mieux pour eux, c'était compliqué. Maintenant, c'est plutôt Bourges qui est en souffrance.

Néanmoins, avec Monsieur le préfet on se bat tout le temps mais aussi avec les élus pour récupérer des effectifs supplémentaires. On est dans une période un peu morte parce qu'il n'y aura pas de mutation en raison des élections professionnelles. Donc il y aura un petit delta avant de nouvelles arrivées au premier semestre 2023. Mais on est déjà sur le ring

et croyez-moi qu'ils entendent beaucoup parler du Cher place Beauvau parce qu'on n'arrête pas.

M. FLEURY, président – Nous allons passer aux questions posées par le groupe majoritaire, Avenir pour le Cher, présidé par Richard BOUDET.

M. BOUDET – Monsieur le Préfet, le groupe Avenir pour le Cher vous souhaite la bienvenue dans le plus beau département du monde. Mais dans un environnement concurrentiel, comme vous l'avez dit, pour rester numéro un, nous allons avoir besoin de vous et comme vous nous l'avez dit, vous êtes notre préfet, préfet du Département du Cher, je sais, nous savons que nous allons pouvoir compter sur vous et vos services et nous vous en remercions. Je vais donc céder la parole au vice-président en charge des finances.

M. CHARRETTE – Monsieur le préfet, une question économique. Dans un contexte marqué par la hausse des prix de l'énergie, les collectivités doivent faire face à des augmentations parfois considérables de leurs factures d'énergie. Pour les départements, et notamment celui du Cher, la situation financière devient complexe. Le Département du Cher supporte de plein fouet la hausse du coût de l'énergie, du prix des matières premières concernant la restauration ou encore nos bâtiments.

Les factures de chauffage à venir dans les collèges sont également un grand sujet d'inquiétude. Il faut aussi évoquer un retard considérable dans divers chantiers faute de stock de marchandises. Par exemple, nous sommes dans l'impossibilité de réaliser certains travaux routiers en raison de rupture de bitume.

Des boucliers tarifaires ont été proposés pour les particuliers ainsi que pour certaines collectivités locales, mais aucune aide n'est apportée au département. Monsieur le préfet, dans quelle mesure l'État pourrait accompagner le Département du Cher à faire face à cette conjoncture économique ? Je vous remercie

M. BARATE, Préfet du Cher – Merci Messieurs pour vos propos. Concernant cette douloureuse situation, je ne veux pas vous asséner quelque chose que vous connaissez par cœur, mais le sujet n'est pas français. Il est mondial. Ça ne veut pas dire pour autant qu'il ne faut pas agir, c'est quelque chose qui dépasse largement l'environnement qui est le nôtre.

Deuxième élément, c'est qu'il y a un contexte inflationniste dont on connaît certains paramètres et il va falloir essayer de maîtriser aussi les autres mais qui commencent aussi par l'attention que l'on peut avoir chacun dessus, sachant qu'en matière de fiscalité comme d'ailleurs en matière d'inflation, tout ça tient de l'impôt, de l'impôt au sens du prélèvement. C'est-à-dire que l'inflation qui court, c'est quelque part quelque chose... une sorte d'impôt invisible qu'on vient nous prélever dans les poches depuis l'extérieur. Et concernant la répartition des ressources, c'est la même caisse. C'est la caisse publique.

Par contre oui, vous êtes confrontés les uns et les autres à des difficultés. Les difficultés d'approvisionnement, malheureusement qu'on soit particuliers, collectivités, État, on a les mêmes que vous. On a les mêmes difficultés pour réaliser les travaux, que ce soit à la cité administrative ou ailleurs. On a les mêmes risques de hausse, etc.

Je crois par contre qu'il faut essayer de se prémunir d'un certain nombre de sujets. C'est-à-dire qu'on voit bien... on l'a vu pour l'énergie par exemple, la tension. On va d'ailleurs revenir vers les collectivités là-dessus, sur les risques par rapport à conclure des contrats mirobolants, hasardeux. Donc évitons de céder à la panique et évitons d'avoir des réflexes qui seraient de mauvais réflexes.

Ensuite, parce que rien n'interdit de se grouper là où des marchés le permettent et où ce n'est pas fait, où les choses ne sont pas engagées. Se regrouper avec d'autres, je sais que vous le faites mais il y a peut-être de l'intelligence collective pour le long terme, alors peut-être pas

pour ce qui est engagé là, parce qu'à mon avis ça ne va pas disparaître du jour au lendemain, mais sur l'année 2023 il y a sans doute des choses à faire.

Autre élément aussi, c'est qu'au niveau national il y a un certain nombre de réflexions qui sont portées, au-delà des aides, sur comment donner de la souplesse. C'est comment par exemple l'État sollicite le conseil d'État pour lui donner un avis sur les marchés publics. Je le disais devant l'assemblée des maires ruraux vendredi et on va vous le refaire passer pour ceux qui ne l'auraient pas vu, il y a des rappels sur les règles incontournables des marchés publics, et quelles sont les souplesses qu'on peut malgré tout espérer ou y mettre tout en restant dans le cadre de la loi.

Concernant les dépenses énergétiques, la loi de finances rectificative a fait deux choses. D'une part, il y a un bouclier tarifaire pour l'électricité, vous le savez, qui va bénéficier aux petites communes. Certes ce n'est pas le département, mais c'est quand même aux collectivités. Et il y a un soutien budgétaire, le fameux filet de sécurité de plus de 430 M€, qui bénéficie aux communes et aux groupements avec un certain nombre de critères.

Et puis pour les départements, il y a une dotation de 120 M€ destinée à accompagner l'anticipation de la revalorisation du RSA. C'est sur un sujet particulier, certes, mais à un moment donné ça tombe dans le budget.

Donc en clair, on voit bien qu'il y a des possibilités, des niches. On voit bien ce qu'a dit la ministre par exemple pour l'économie de tout un chacun donc il y a des mesures qui vont être un petit peu allongées jusqu'à la mi-novembre, donc 15 jours de plus déjà sur le carburant, il y a aussi le principal pétrolier qui va aussi faire quelque chose là-dessus. Je pense que c'est une histoire qui s'écrit en marchant. On n'est pas devant un canevas figé. Et le budget est en cours de discussion au Parlement. Il va donc falloir voir quel est l'atterrissage définitif et je pense que tout ne

sera pas là-dedans. Et je pense que d'ici la fin de l'année, on verra s'il y a des petites modifications pour les collectivités.

Ce que je voulais vous dire principalement, c'est qu'au-delà des mesures de sobriété, qui sont aussi là pour aider, au-delà de la transition écologique et du travail sur les bâtiments que l'on peut faire... vous voyez par exemple on vous a aidé pour plus d'1,8 M€ dans l'un des sites cette année, aide qui sera reconduite encore l'année prochaine au même niveau. Vous avez le choix sur les collèges, c'est très bien. Ça vous a permis de mieux vous armer et justement de faire plus d'économies. Parce qu'au-delà de certains incontournables que l'on a par ailleurs, on essaie tous de voir en quoi on peut économiser sur les dépenses, faire en sorte d'être plus sobre tout en vivant tout à fait normalement. Donc voilà.

Honnêtement, on est quand même sur le fonds vert, sur 2 milliards d'euros sur lesquels on n'a pas encore toutes les clés de répartition. Je n'exclus pas que ça puisse également vous bénéficier.

M. BOUDET – Merci Monsieur le Préfet. Une question va vous être posée par Clarisse DULUC, conseillère départementale déléguée à la santé. Cette question concerne l'offre médicale dans notre Département du Cher.

Mme DULUC – Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs, la politesse de la majorité de donner en premier la parole au groupe d'opposition fait que ma question a en partie été posée, mais je vais quand même vous la soumettre.

Comme de nombreux territoires, le Cher est largement concerné par la pénurie de médecins. Même si l'organisation de l'offre de soins ne fait pas partie des compétences du Département, nous avons à cœur de mettre en place une politique volontariste pour attirer les professionnels de santé. L'accès aux soins pour tous, pour tous les habitants est une

priorité. Monsieur le préfet, face à cette situation très inquiétante, notre question était : de quels outils l'État dispose-t-il pour accompagner notre territoire ? Je vous remercie.

M. BARATE, Préfet du Cher – Je vous en remercie Madame. Ne la mettez pas à l'imparfait. Elle est toujours d'actualité. Et parce que c'est la question que vous posez, je vais y répondre. Comme vous l'avez compris, on ne va pas la résoudre en deux jours. Par contre, nous avons besoin de tout le monde.

Pour compléter ce que je disais tout à l'heure, d'abord la concurrence, elle y est, mais vous avez bien compris, je l'ai indiqué, vis-à-vis de l'extérieur. C'est-à-dire que je ne considère pas deux sujets présentés dans le Cher comme étant des sujets concurrents. Ce sont des sujets qu'on traitera avec le même intérêt, la même intensité et la même volonté d'aboutir. En clair, parce qu'on est quand même sur des petits chiffres. À chaque fois c'est pour trouver quelques personnes ici, quelques personnes là-bas.

Ensuite parce qu'on a besoin de faire bloc. On a besoin aussi de partager sur les bonnes pratiques sur l'intelligence collective qu'on peut y mettre, sur quelle est la piste qui a fait qu'on a pu permettre telle ou telle chose, permettre de trouver quelqu'un, etc. Ça ne veut pas dire qu'on va pouvoir la dupliquer, ça veut dire au moins qu'il faut la partager pour voir si elle est duplicable.

Donc par rapport à ça, je pense qu'au-delà de ce qui va être lancé sur la question du conseil national de la refondation et de sa déclinaison territoriale, il y a un sujet qu'on a abordé sur les questions plus générales d'emploi, pas forcément pour les médecins mais pour les autres personnels si vous voulez, parce qu'il y a aussi du déficit ailleurs. Et il y a même, ce que j'ai découvert, un déficit en personnels administratifs, ce qui est quand même une situation plus singulière, qui ne touche pas que

le domaine médical, qui touche plusieurs domaines. Donc quelles sont les clés que l'on peut donner ?

Je vais proposer que l'on monte un groupe de travail avec les collectivités, avec nos partenaires de l'emploi. On va le faire dans la fameuse réunion qui sera montée au mois de novembre je pense. Cela pour travailler dans la profondeur sur les métiers en tension. Donc pas que le médical, mais sur les métiers en tension.

Dans ces métiers en tension, bien évidemment je vous le disais, tous les métiers du médical et du paramédical, on parlait de la dépendance et du grand âge, on parlait des EHPAD, c'est faire en sorte de mettre un coup de projecteur sur ces métiers-là, voir comment on va essayer de faire, ce sont des systèmes bien connus de job dating etc., mais comment on va essayer d'aller au plus près, mais en le faisant connaître à l'extérieur, pas qu'en visant notre population berruyère, vierzonnaise ou que sais-je ailleurs, non.

C'est essayer de faire de la pub plus large pour essayer de dire : il se passe des choses. Surtout que les gens sont très mobiles. Depuis la crise sanitaire, on l'a bien vu, les gens changent de région, changent de profession. Et d'ailleurs le sujet que l'on a aujourd'hui, qui est très singulier, c'est qu'on a de la concurrence entre métiers en tension. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui hésitent entre aller dans le bâtiment ou se retrouver sur une profession de sécurité ou sur un métier manuel, etc.

Donc on est vraiment, si vous voulez, dans une population qui se cherche aussi. Donc aidons-la à trouver. C'est un petit peu ça. Je ne sais pas ce que ça donnera, mais ce que je sais ce que si on ne tente pas on pourra juste avoir le regret de ne pas l'avoir tenté. Là-dessus, on va avoir besoin de l'intelligence de tous et justement de vos bonnes idées. On vous y conviera.

Mme DE CHOULOT – Monsieur le préfet, nos EHPAD sont sortis de cette période sanitaire fragilisés sur le plan financier pour beaucoup et évidemment avec une pénurie de personnels qui est criante. Les revalorisations salariales qui ont été menées n'ont pas eu l'effet escompté et ont continué à fragiliser les établissements, d'ailleurs le Département également, et a créé des inégalités de traitement entre les agents. La situation du maintien à domicile est identique alors même que l'État nous demande de privilégier ce maintien à domicile. L'émotion est grande dans le Département et l'inquiétude du conseil départemental l'est tout autant. Quel est le soutien que peut réellement avoir l'État par rapport à notre politique de prise en charge de la dépendance ?

M. BARATE, Préfet du Cher – Merci Madame. Un élément introductif et je laisserai quand même compléter le directeur départemental de l'ARS s'il veut bien.

Vous le savez bien, je ne suis pas dans le cœur de métier sur lequel je vais m'exprimer. C'est juste une question de partage au niveau de l'organisation de l'État. Pour vous dire qu'il y a deux choses. Il y en a une sur laquelle il ne faut pas dramatiser mais en revanche il faut qu'on soit vigilants sur les signaux faibles, parce que d'abord c'est le respect qu'on doit à nos anciens. Ça commence par là. C'est au-delà de savoir si on a du RH ou autres. C'est une question de : que faisons-nous, que ce soit à domicile ou dans un établissement spécialisé pour ceux qui ont tout donné pour nous ? C'est ça le premier sujet.

Les signaux faibles, ça veut dire aussi être attentif à ce que des affaires très médiatisées que l'on a connues par rapport à des questions qui étaient posées sur l'aspect financier et le profit, on ne les retrouve pas tout simplement sur une difficulté du quotidien, n'importe où.

Deuxième élément, c'est qu'on voit bien que l'aide à domicile par exemple c'est un sujet un peu différent parce que dans l'aide à domicile il y a l'aide très concrète, médicale et paramédicale, mais il y a aussi la vie.

Là par contre, sur la vie, il y a déjà des choses qui se font, notamment avec les conseils départementaux ou autres, mais pas que. Donc il y a quand même une attention à avoir... regardez par exemple sur la période estivale, les grosses périodes de canicule qu'on traverse, sur comment va la personne. Au-delà de la fréquence passée, un jour, trois jours par semaine, là je pense qu'on a des marges si vous voulez pour renforcer le soutien, y compris en matière de soutien psychologique. Donc je pense qu'on a des marges sur lesquels on va pouvoir essayer d'initier certains éléments. On le fera ensemble.

Donc là je pense à la DDETSPP notamment, mais aussi à d'autres services, à d'autres partenaires, parce que ce n'est pas que l'État et le conseil départemental là-dessus. Il peut y avoir aussi des partenaires qui sont parfois déjà engagés, je pense à La Poste mais il y en a d'autres. Donc en clair, créer un maillage, un réseau qui existe mais peut-être pour le renforcer et le consolider, le systématiser.

Monsieur le directeur, voulez-vous compléter sur les établissements et la prise en charge financière ?

M. MOULIN, Directeur départemental de l'ARS – Sur la question de la dépendance, le but c'est dans un premier temps de maintenir le plus longtemps possible, comme vous le disiez Madame DE CHOULOT, les personnes à domicile, puisque c'est la plupart du temps ce qu'elles souhaitent, et de créer une offre qui soit une continuité au niveau des parcours. Je sais que le conseil départemental s'affaire sur la question des résidences seniors et tout ça, qui sont une passerelle peut-être vers l'habitat collectif pour être pris en charge, garder une vie sociale et en même temps s'habituer à la possibilité éventuelle de vivre en collectif et pourquoi pas en EHPAD.

Effectivement, la période qu'on a connue, le Covid en particulier, a fragilisé les établissements. Le Ségur a été là aussi pour apporter une revalorisation au niveau des professionnels qui peuvent mettre

aujourd'hui en difficulté certains établissements puisqu'il y a toute une mise à niveau à faire, ce dont on est bien conscient.

L'idée, c'est vraiment de se dire que l'EHPAD arrive au dernier moment, quand la personne a perdu son autonomie et qu'en amont, l'idée c'est justement de créer ce parcours que j'évoquais avec des services qui peuvent être parfois aussi fragilisés par le manque de ressources humaines, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, donc un gros travail au niveau de la formation, que la région met en place notamment avec l'agence évidemment.

Sur la question aussi du rapprochement entre les SAAD, les services d'aide à domicile, qui sont sous la tutelle du conseil départemental, et les SIAD, les services de soins infirmiers à domicile, qui sont sous la tutelle de l'agence. L'idée et le travail qui est mis en place en ce moment c'est de faire un rapprochement entre les deux pour assurer aux personnes qui sont prises en charge au domicile une continuité dans leur prise en charge, qui va de l'aide-ménagère à la préparation des repas et pour aller bientôt jusqu'à la prise en charge infirmière.

Donc l'aide, c'est finalement une aide qu'on se donne les uns les autres au service des usagers afin de leur permettre d'avoir une visibilité sur leur prise en charge, une continuité, une clarté pour leur assurer un maintien à domicile dans les meilleures conditions, en lien aussi avec les CCAS, centre communaux d'actions sociales, et l'ensemble des partenaires du territoire et qui leur permettent, avec aussi des accueils de jour que mettent en place les EHPAD assez régulièrement et puis les plates-formes d'aide aux aidants pour assurer une continuité et que ce ne soit pas un traumatisme au moment où la perte d'autonomie est trop importante et qu'elle nécessite d'entrer en EHPAD.

Voilà. J'espère que j'ai répondu en partie à vos questions.

M. FLEURY, Président – Voilà, je crois qu'il n'y a plus de questions. Nous avions envoyé à Monsieur le préfet vos questions. Monsieur le préfet, une nouvelle fois un grand merci pour ce temps de présentation et d'échange. Merci surtout d'avoir répondu aux questions des conseillers départementaux.

Je crois qu'en conclusion on peut dire, et nous l'avons tous bien compris, au vu de la situation qui s'impose à nous il nous faut vraiment co-construire ensemble, mais on le fait déjà ici dans le Cher pour agir vraiment au service de l'intérêt général et répondre au mieux, c'est nos missions, aux demandes et aux attentes de nos concitoyens.

Je pense que nous avons de grands chantiers à mettre en œuvre. Vous l'avez bien compris Monsieur le préfet, le Département du Cher a besoin de soutien et de moyens et je sais, nous sommes convaincus que nous pouvons compter sur vous et sur vos services, que je salue une nouvelle fois et remercie.

M. BARATE, Préfet du Cher – Merci infiniment Monsieur le président, merci Mesdames Messieurs, pour à la fois la qualité de vos questions et de votre écoute. Et j'ai juste envie de vous dire une chose, c'est à bientôt sur le terrain.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup. Mes chers collègues, je vous propose de suspendre notre séance jusqu'à 13 heures 30. Nous nous retrouverons alors pour la suite parce que nous avons encore beaucoup de délibérations à voir. À tout de suite.

La séance est suspendue de 12 heures 15 à 13 heures 40.

M. FLEURY, président – Nous allons rouvrir nos travaux. Je vais demander à Patrick de refaire l'appel.

M. BARNIER – M. Patrick BAGOT, *(présent),*

M. Patrick BARNIER, *(présent),*

Mme Marie-Christine BAUDOUIN, *(présente),*

Mme Zéhira BEN AHMED, *(excusée, a donné pouvoir à M. Renaud METTRE),*

Mme Sophie BERTRAND, *(présente),*

M. Richard BOUDET, *(présent),*

M. Didier BRUGÈRE, *(présent),*

Mme Anne CASSIER, *(présente),*

M. Jean-Pierre CHARLES, *(excusé, a donné pouvoir à Mme Delphine PIÉTU),*

M. Philippe CHARRETTE, *(présent),*

Mme Mélanie CHAUVET, *(présente),*

Mme Sophie CHESTIER, *(excusée)*

M. Fabrice CHOLLET, *(excusé, a donné pouvoir à Mme Béatrice DAMADE),*

Mme Marie-Line CIRRE, *(présente),*

M. Gérard CLAVIER, *(présent),*

Mme Bernadette COURIVAUD, *(présente),*

M. David DALLOIS, *(présent),*

Mme Béatrice DAMADE, *(présente),*

Mme Bénédicte de CHOULOT, *(présente),*

Mme Clarisse DULUC, *(présente),*

Mme Irène FÉLIX, *(présente),*

Mme Véronique FENOLL, *(présente),*

M. Jacques FLEURY, *(présent),*

M. Daniel FOURRÉ, *(présent),*

M. Yann GALUT, *(excusé, a donné pouvoir à M. Hugo LEFELLE),*

M. Christian GATTEFIN, *(présent),*

M. Pierre GROSJEAN, *(présent),*

M. Hugo LEFELLE, *(présent),*

M. Serge MÉCHIN *(présent),*

M. Renaud METTRE, *(présent),*

M. Franck MICHOUX, *(présent),*

Mme Bernadette PERROT-DUBREUIL, *(présente),*

Mme Florence PIERRE, *(présente),*
Mme Delphine PIÉTU, *(présente),*
Mme Catherine REBOTTARO, *(présente),*
Mme Marie-Pierre RICHER, *(excusée, a donné pouvoir à M. BRUGÈRE),*
M. Emmanuel RIOTTE, *(excusé, a donné pouvoir à Mme Clarisse DULUC),*
Mme Sakina ROBINSON, (*présente*).

M. FLEURY, président – Très bien. Nous redémarrons avec la délibération numéro huit, qui concerne encore la démographie médicale. Clarisse DULUC.

8 - DEMOGRAPHIE MEDICALE - LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE - ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DÉPARTEMENTALE

Rapporteur : Mme Clarisse DULUC

Mme DULUC – Depuis 2006, le département propose aux étudiants en médecine un dispositif spécifique dont l'objectif est de favoriser l'installation des médecins dans les zones déficitaires du département. Au cours de leur troisième cycle à l'internat de médecine, ils peuvent bénéficier d'une bourse d'études, en contrepartie ils s'engagent à exercer dans le Cher pendant une durée minimum de cinq ans.

Il vous est proposé aujourd'hui d'attribuer une bourse d'études à un étudiant interne en dernière année de médecine à l'université d'Île-de-France. Il est âgé de 32 ans et il est originaire du Cher. Il envisage de s'installer dans le Cher, voilà une bonne nouvelle.

Dans l'attente de la soutenance de sa thèse, en novembre 2023, il effectue des remplacements de médecins dans le département. Je vous propose d'attribuer à ce jeune homme une bourse départementale de 600 € par mois pour la durée de la fin de sa troisième année, du 18 octobre 2022 au 18 novembre 2023, soit 7 800 €, d'approuver la convention et d'autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Merci Clarisse. Voilà bien une délibération qui je pense ne va poser aucun problème. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

9 - PLAN PAUVRETÉ - APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI 2022 - 30 JUIN 2023

Rapporteur : Mme Clarisse DULUC

Mme DULUC – Nous sommes en signature du nouveau plan pauvreté. Sur 2022, il y aura des actions qui seront soldées sur l'ancien plan pauvreté, donc celui de 2019-2021 : la PMI, protection maternelle infantile, la formation des travailleurs sociaux, Job 18 et le garage associatif solidaire (GAS) 18, qui seront donc des crédits soldés en 2022.

À noter que sur le prochain plan pauvreté, donc 2022-2023, tout ce qui est enfance est sorti puisque ça fait l'objet d'une convention séparée. Du coup, sur 2022-2023, les actions qui seront continuées au titre du plan pauvreté sont le référent de parcours, l'accueil social de proximité, la garantie d'activité, l'accompagnement des travailleurs non-salariés, la levée des freins psychologiques, le réentraînement à l'emploi et l'accompagnement des gens du voyage.

M. FLEURY, Président – Merci Bénédicte. Pas de prise de parole ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

10 - PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Dans ce rapport il est proposé d'attribuer des subventions à des établissements d'accueil pour jeunes enfants. Au total,

treize structures, pour un montant de 40 700 €, qui rencontrent des difficultés ponctuelles, avec des dépenses liées notamment à des revalorisations salariales et puis une trésorerie inférieure à trois mois. Comme la réglementation nous le permet, ce sont des subventions dites conjoncturelles pour venir les soutenir. Et 3 000 € au titre du soutien aux associations partenaires de la PMI pour la ligue de l'enseignement, la fédération des œuvres laïques du Cher pour la mise en place d'ateliers lecture dans les salles d'attente de PMI.

M. FLEURY, Président – Merci Sophie. Sur cette délibération, pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

11 - HABITAT INCLUSIF ET AIDE A LA VIE PARTAGÉE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE ET ACCORD TRIPARTITE ÉTAT/DÉPARTEMENT/CNSA

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Dans ce rapport, il s'agit d'un appel à projet qui a été lancé par la CNSA dans le cadre d'habitats inclusifs et notamment de soutien à l'aide à la vie partagée. Notre collectivité s'est portée volontaire pour expérimenter cette phase dite phase starter. Nous avons ainsi pu bénéficier de la prise en charge financière de la CNSA à hauteur de 80 % et pour une durée de sept ans sur les dépenses liées à cette aide à la vie partagée, d'où découlent quinze projets d'habitats inclusifs qui ont été sélectionnés lors d'une commission par notre collectivité.

Huit porteurs de projets dont trois sur des dispositifs assez innovants qui permettent d'accueillir sur des projets d'habitat inclusif des personnes âgées, des personnes handicapées mais aussi des jeunes en situation d'insertion, tout ça pour... là il vous est demandé dans ce rapport la modification du règlement départemental d'action sociale à travers le livre neuf.

Il vous est également proposé d'approuver la convention type avec ces huit porteurs de projets pour un montant global et maximal de subventionnement de l'aide à la vie partagée à hauteur de 4 768 400 € pour la période de 2022 à 2029. Je signale par ailleurs que Emmanuel RIOTTE avait demandé à ne pas prendre part à ce vote.

M. FLEURY, Président – Merci Sophie. Pas de difficultés ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

12 - SOUTIEN AUX PERSONNES AGÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS, CONVENTION ET AVENANTS

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Trois points dans ce dossier. D'abord les subventions qui ont été accordées par la conférence des financeurs. Vous en avez la liste au dossier. Ensuite, le forfait autonomie 2022, dans le cadre des CPOM, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, pour les résidences autonomie du département, et enfin de subventions dans le cadre du schéma départemental pour les aînés du Cher, l'une au CDCA, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, et l'autre à France Alzheimer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier. ***Adopté à l'unanimité.***

Je propose un petit changement dans l'ordre des délibérations puisque Daniel FOURRÉ va être obligé de nous quitter et comme il n'a pas mal de délibérations je vous propose qu'on lui laisse la parole.

31 - CASERNEMENTS DE GENDARMERIE DU CHER - AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CDC HABITAT

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – C'est un avenant au bail emphytéotique administratif relatif aux casernements de gendarmerie qui nous lie avec la société CDC habitat. Le département a confié à CDC habitat la gestion des casernements de gendarmerie départementale en 2007. Suite à la construction de la nouvelle gendarmerie d'Aubigny-sur Nère, l'ancienne doit être retirée de ce bail en date du 30 juin 2022. De ce fait, CDC habitat fait valoir une indemnité pour résiliation d'un montant de 302 000 €, détaillé dans nos documents. Il nous est donc demandé d'attribuer l'indemnité de 302 729 € à CDC habitat, d'approuver l'avenant de résiliation partielle au bail emphytéotique et d'autoriser le président à signer cet avenant.

M. FLEURY, Président – Pas de souci pour cette délibération ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

32 - REGULARISATIONS FONCIERES - COMMUNE DE MEHUN-SUR-YÈVRE

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – Le dossier 32 concerne des régularisations foncières suite à des aménagements routiers sur la commune de Mehun-sur-Yèvre. Par délibération d'octobre 2021, nous avons procédé à des acquisitions, cessions, désaffections et autres déclassements en lien avec la création d'un giratoire sur la RD 68. Or les références cadastrales des parcelles ayant été modifiées depuis, il nous est demandé d'abroger la délibération du 18 octobre 2021, d'approuver l'acquisition à titre gracieux des parcelles numérotées ZN 232, 234, 237, d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles ZL 170, 171, 174 et 175, de procéder à la

désaffection et au déclassement du domaine public des parcelles ZL 177 et ZN 238, d'approuver la cession à titre gracieux des parcelles ZL 177 et ZN 238, de procéder au classement dans le domaine public des parcelles ZN 232, 234, 237 et ZL 170, 171, 174 et 175, et enfin d'autoriser le président à signer tous les documents.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

33 - BARREAU DE LIAISON ROUTIERE ENTRE LA RD 955, ROUTE DE SANCERRE ET LA RD 151 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES - COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – Ce dossier concerne l'acquisition foncière à Saint-Germain-du-Puy pour le barreau de liaison entre la rocade et la route de Sancerre. Il nous est demandé d'approuver l'acquisition des parcelles AE 204 et 205 pour un montant de 849 €, de prendre en charge les frais notariés d'environ 300 € et d'autoriser le président à signer l'acte notarié et de procéder au classement des parcelles dans le domaine public départemental.

M. FLEURY, Président – Pas de souci non plus ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

34 - RÉFECTION DES TOURS D'ESCALIER BOIS DU POLE DU CHEVAL ET DE L'ÂNE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – Cette délibération concerne des travaux de réfection des escaliers bois emblématiques du pôle du cheval. Les services techniques du Département ayant identifié des désordres sur les tours d'escalier du

bâtiment tribune, un bureau d'études a été missionné afin de réaliser un diagnostic complet des structures. Ce diagnostic relève différents défauts et pathologies structurelles confirmant la fermeture des tours accueillant les escaliers d'accès et d'évacuation du site.

Suivant les détails et chiffrages portés dans nos documents, il nous est proposé d'opter pour la réfection des tours d'escalier pour un montant de 317 000 € hors-taxes, solution technique ayant reçu l'assentiment de la commission de sécurité.

En conclusion, il nous est demandé de valider le dossier d'avant-projet définitif, d'un coût global de 460 607 € TTC, et de fixer le coût prévisionnel des travaux à 317 838,25 €.

M. FLEURY, Président – Très bien. Très belle rénovation, il y en a bien besoin. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

35 - MISE A DISPOSITION SAFER DU CENTRE - COMMUNES DE SAINT-DOULCHARD ET SAINT-ELOY-DE-GY - AVENANT N° 6 À LA CONVENTION

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – Le dossier 35, c'est l'avenant numéro six à la convention qui nous lie à la SAFER, société d'aménagement foncier et d'établissement ruaral, pour le dossier entre autres du foncier de la rocade. La SAFER gère et exploite la réserve foncière départementale et verse une redevance annuelle au département. Cet avenant numéro six retire environ 9 ha de cette réserve foncière faisant passer la redevance à 2 112 €. En conséquence, il nous est demandé d'approuver cet avenant et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

36- RÉGIE TERRITORIALISÉE POUR LA FLOTTE AUTOMOBILE DE CINQ COLLÈGES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES AUX ATTEE

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – Le dossier 36 concerne la convention de mise à disposition du véhicule aux ATTEE, adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignements, dans le cadre de la mise en place de la régie territorialisée expérimentale sur les collèges de Chateaumeillant, le Châtelet, Lignières, puis Jean Valette et Jean Moulin pour Saint-Amand-Montrond. Cette convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des véhicules et il nous est demandé de bien vouloir approuver cette convention et d'autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

37 - ALIÉNATION DE BIENS MOBILIERS CESSION D'UN MATÉRIEL DEVENU INUTILE POUR LES BESOINS DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Daniel FOURRE

M. FOURRÉ – Ce dossier concerne l'aliénation d'une machine à peinture pour la réalisation de signalisations horizontales, suivant les détails portés dans nos documents. Il nous est demandé d'autoriser sa vente à l'entreprise Euro Liner pour un montant de 7 500 €.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

38 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU CHER - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA FLOTTE DE MATÉRIELS ROULANTS

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Il nous est présenté à travers cette délibération la convention de partenariat avec le SDIS relative à la flotte de matériels roulants, ayant pour objectif l'efficacité du service public, l'optimisation et la rationalisation des moyens. Partenariat gagnant-gagnant entre nos services, mais surtout partenariat intelligent, pour par exemple la mise à disposition de matériaux, de matériels et de locaux, un échange de service ou un partage de bonnes pratiques. Il nous est demandé de bien vouloir approuver cette convention partenariale avec le SDIS et d'autoriser le président à la signer.

Peut-être une mention particulière au président BAGOT et au colonel BRUNEAU et à l'ensemble de son staff pour cette opération. Notre station de lavage du CFR, centre fonctionnel de la route, notre station de lavage poids-lourds est donc à votre disposition, vous le savez. Les échanges de valises de diagnostic de véhicules sont efficients et en contrepartie nous bénéficions entre autres, notre CFR, d'éléments du SDIS, comme la cabine de peinture. Ce partenariat intelligent prouve que quelle que soit la couleur de nos véhicules, le travail est le même et nous avons toujours des bons mécaniciens dans nos ateliers. Merci à vous.

M. FLEURY, Président – Merci beaucoup. Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

39 - MARCHÉ GÉOTECHNIQUE DÉPARTEMENTAL N° 2014-0148 PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Ce dossier concerne un protocole d'accord transactionnel et je crois que nous en aurons de plus en plus avec les problématiques des entreprises, mais ça a été un peu évoqué ce matin. Cette fois-ci, c'est avec l'entreprise Hydro Géotechnique. Ayant un marché pour des missions géotechniques, divers retards ont conduit à appliquer six pénalités de retard à hauteur de plus de 12 000 €, comme spécifié dans le document. Seule la sixième pénalité est contestée par l'entreprise et après négociation également intelligente, spécifiée dans nos documents, il nous est demandé d'approuver le protocole d'accord et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

40 - MARCHÉ N° 21-0192 - RD 951 RD 41E CHARENTON-DU-CHER - AMÉNAGEMENT DE LA DÉVIATION - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Toujours dans la même lignée, second protocole d'accord transactionnel, cette fois-ci avec l'entreprise Eurovia pour des travaux routiers dans la commune de Charenton du Cher, suivant détails indiqués dans nos documents. Il nous est proposé de valider une pénalité de 21 211 € en lieu et place de celle à 26 898 €, comme détaillé dans le document. Après réajustement du délai, il nous est demandé d'approuver le protocole d'accord et d'autoriser le président à le signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

41 - 6702 - SAFER DU CENTRE - APPROBATION DE LA CONVENTION-CADRE DE MAÎTRISE FONCIÈRE 2022-2028

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – Toujours la SAFER. C'est une convention avec la SAFER afin de conduire au mieux les négociations avec les propriétaires et les exploitants agricoles. Dans le cadre des différentes opérations foncières du service des routes, le département sollicite la SAFER du centre et cette convention-cadre en fixe les conditions. Il nous est donc demandé de bien vouloir approuver cette convention qui se terminera le 31 décembre 2028 et d'autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

42 - MODALITES D'ENTRETIEN DE L'AIRE DE REPOS ET DU TRANSFERT DES ILOTS - ROUTE DE NEUVY-SUR-BARANGEON - RD 944 - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ALLOGNY

Rapporteur : M. Daniel FOURRÉ

M. FOURRÉ – La 42, avec les remerciements à la commune de Neuvy-sur-Barangeon avec qui le service des routes travail d'une façon très efficiente, c'est une convention avec la commune d'Allogny fixant les modalités d'entretien de l'aire de repos et le transfert des îlots route de Neuvy, sur la RD 944. Sur sa proposition, la commune d'Allogny propose d'en prendre la charge partiellement suivant les détails décrits dans le document. Il nous est demandé d'approuver la cession des îlots à la

commune, d'approuver la convention ci-jointe et autoriser le président à la signer.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

13 - POLITIQUE DE L'HABITAT - CHARTE DÉPARTEMENTALE DE L'HABITAT SOCIAL

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – On revient à la politique de l'habitat, avec la délibération 13. Il vous est proposé d'approuver l'attribution d'un montant global de subventions de 615 531,60 € pour le financement d'opérations de réhabilitation de logements et de rénovation thermique dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et du plan départemental de l'habitat.

Les bénéficiaires sont :

- l'office public de l'habitat (OPH) du Cher, Val de Berry, pour un total de 192 400 € ;
- la SA France Loire pour un total de 403 931,60 € ;
- les communes de Véreau pour 9 000 € et d'Ids-Saint-Roch pour 10 200 €.

Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

14 - POLITIQUE DE L'HABITAT - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) - APPROBATION DES STATUTS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Pour faire suite à l'approbation lors de l'assemblée départementale du 20 juin dernier, de la création d'une agence départementale d'information sur le logement (ADIL) dans le Cher visant à accompagner les habitants dans leurs projets immobiliers et dans leur accès au droit ainsi qu'à informer et former les professionnels du territoire et à intervenir dans le cadre d'actions menées en matière d'habitat, il vous est ainsi proposé d'approuver les statuts de l'ADIL du Cher, établis en lien avec l'agence nationale d'information sur le logement, et de désigner Monsieur Christian GATTEFIN comme représentant du conseil départemental dans cette structure.

Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

15 - POLITIQUE DE L'HABITAT - MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL - MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. FLEURY, Président – Dans le cadre du programme d'intérêt général (PIG) maintien domicile des personnes âgées et/ou handicapées Bien chez moi, il vous est proposé d'attribuer à 42 bénéficiaires mentionnés en annexe un montant total de 68 967,06 € au titre des travaux d'adaptation des logements (adaptation de salle de bains, pose de monte escalier, ou encore pose de volets roulants) représentant un total de 32 620,37 € à la charge du Département une fois l'aide de la Région remboursée, d'abroger cinq aides accordées suite à l'annulation de dossiers par les bénéficiaires et d'approuver la modification d'un plan de financement suite à la modification de l'aide de prestations de compensation du handicap, d'approuver un avenant quatre à la

convention PIG initiale 2021-2023 visant à augmenter la capacité de gestion de 40 dossiers supplémentaires d'ici la fin de l'année 2022 ainsi que les crédits d'ingénierie de 10 000 €, soit un montant global autorisé de 400 918 €, d'approuver un nouvel avenant à la convention de mandatement initiale 2021-2023 en vue d'inscrire une augmentation des crédits d'ingénierie dédiés au dispositif et à l'option de gestion des fonds sous mandat. La gestion de cette option passera aussi d'une capacité de 40 dossiers sur l'année 2022 à 80, avec une augmentation des crédits d'ingénierie de 10 000 €. Voilà ce complément très important, puisque ça concerne des dossiers supplémentaires.

Sur ce dossier, pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

16 - FONDS SOCIAL EUROPÉEN - REACT EU – ATTRIBUTION DE SUBVENTION FONDS SOCIAL EUROPÉEN + APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE 2022-2027

Rapporteur : Mme Bénédicte DE CHOULOT

Mme DE CHOULOT – Là encore, pour le fonds social européen, nous soldons le dernier contrat, donc FSE 2017-2021, prolongé par REACT-EU, et nous vous demandons de pouvoir déposer une demande de subvention qui servira à nos référents insertion emploi, et par ailleurs d'approuver la prochaine convention de subvention globale FSE+ 2022-2027.

M. FLEURY, Président – Pas de voix contre ? Pas d'abstention ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

17 - ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU DÉPARTEMENT - TAUX D'ÉVOLUTION 2023

Rapporteur : Mme Sophie BERTRAND

Mme BERTRAND – Dans ce dossier, comme chaque année, on vous propose les taux d'évolution des structures sociales et médico-sociales, qui bénéficient soit de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, soit de conventions tripartites.

Vous avez dans ce rapport les différents taux. Je ne sais pas si vous voulez que je vous les redise tous ou si on essaye de gagner un petit peu de temps. Je peux vous épargner peux être ça.

Je peux vous donner éventuellement les taux des services d'aide et d'accompagnement à domicile : +2,77 % sur les tarifs en appliquant le taux d'évolution et une augmentation moyenne pour les évolutions du SMIC. Sinon, vous avez vu la variation entre 0,6 % et 6,10 % hors coût énergétique.

Concernant les dépenses énergétiques, sera repris le montant retenu lors de la tarification au 1er juillet 2022, dans la limite de 6,10 % pour toutes les autres dépenses dans les établissements et services qui n'ont pas bénéficié d'enveloppes complémentaires. Voilà. Si vous avez des questions je peux y répondre.

M. FLEURY, Président – Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

18 - UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉ - APPROBATION DES CONVENTIONS

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Il s'agit d'approuver les conventions pour la création de quatre unités d'enseignement externalisé dans les collèges suivants : Voltaire, Littré, Saint-Exupéry et Jean Moulin.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

19 - RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

Mme CASSIER – Le dossier 19, c'est notre traditionnel dossier de rapport sur la rentrée scolaire, que vous avez tous lu avec attention je suppose et qui est très complet. Je vous en donne les grandes lignes, très rapidement.

Nous avons pu faire une rentrée dans un contexte sanitaire pour le moment favorable. On espère que ça va continuer. Sur l'année scolaire 2022-2023, nous devons réécrire la convention pour la réussite des collégiens et mettre en œuvre la loi différentiation, décentralisation, déconcentration et simplification (3DS). Ce sont de gros chantiers. Nous allons bien évidemment poursuivre notre stratégie de travaux dans les collèges.

Concernant nos 240 agents ATTEE, ils ont tous été dotés à la rentrée de vêtements de travail afin d'harmoniser les pratiques. Nous expérimentons la création d'un service de régie départementale dans les collèges du sud, Lignières, les deux collèges de Saint-Amand-Montrond, le Châtelet et Châteaumeillant.

Concernant le numérique, nous allons créer une numérithèque grâce à un projet commun avec l'État pour équiper les collèges et poursuivre le développement de Chercan.

Enfin, concernant les bourses départementales, elles ont été réévaluées de 4,5 % en juin 2022, vous vous en souvenez, pour accompagner les familles les plus en difficulté.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Prend acte.

20 - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Pour la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2023, je vous rappelle que le mode de calcul est inchangé depuis 2018. Pour cette DGF 2023, prenant en compte les données de l'exercice 2021 avec nos trois grands chapitres : la part élève, la part fixe de 10 000 € et la part variable calculée en fonction des effectifs N-2, un forfait SEGPA, un forfait ULIS et une spécificité pour les élèves en UP2A, la part patrimoine avec la viabilisation moyenne des trois derniers comptes financiers, les contrats obligatoires P2 et l'entretien bâti et non bâti variable en fonction des surfaces, et enfin très important la prise en compte du fonds de roulement. Si le fonds de roulement au 31 décembre N-2, donc 2021, est inférieur à deux mois, nous venons compenser les collèges. S'il est supérieur à trois mois, on vient compenser juste en fonction, pour rétablir ce qu'il manque.

Je sais qu'il y a une grosse inquiétude de la part des collèges, surtout concernant la viabilisation. Certains d'entre vous m'ont interpellée. J'ai échangé encore hier soir avec Marie-Pierre RICHER pour le collège de Dun-sur-Auron. Nous serons là pour accompagner les collèges face à

l'augmentation. Ne sachant pas quelle serait la hauteur de l'augmentation, on ne l'a pas mise dans le calcul de la DGF, mais nous serons bien évidemment là pour accompagner les collèges.

Le montant de la DGF cette année s'élève à 3 431 386 €, un petit peu en baisse certes, mais le montant en moins restera dans le budget de l'éducation. Et il est en moins parce que les fonds de roulement des collèges ont augmenté.

Concernant les collèges privés nous appliquons les règles établies par la loi. On retrouve notre part matériels et notre part personnels pour un montant total de 1 107 106 €.

M. FLEURY, Président – Merci Anne. Voilà un dossier important, rappelant bien sûr pour faire taire les inquiétudes que le Département a toujours assumé les surcoûts de charges des collèges. On le répétera mercredi puisqu'on reçoit mercredi matin tous les principaux des collèges. On le redira bien sûr ce qu'Anne vient de dire. Sur ce dossier, pas de voix contre. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

21 - PARTENARIATS EDUCATIFS 2022-2023 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Le dossier 21, ce sont des attributions de subventions pour un montant total de 53 939 €. Comme Sophie, je vais vous faire grâce du listing. Je voudrais juste attirer votre attention sur un nouveau partenariat qui me tient particulièrement à cœur, sur lequel on a travaillé avec Sophie CHESTIER, qui est le mémorial de la Shoah. Nous venons de signer un partenariat avec eux pour un montant de 7 740 €, avec un parcours de mémoire, la visite du musée de la résistance, des ateliers

aux Archives et des visites aux Puits de Guerry. C'est un dossier qui nous tenait à cœur et je me permets de le souligner.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

22 - COMPENSATION TRANSPORT SCOLAIRE COLLÈGE DE SANCERRE - APPROBATION DE LA CONVENTION 2022-2023

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – C'est la compensation pour les transports scolaires pour les élèves du Sancerrois qui vont au collège à Cosne-Cours –sur-Loire pour 8 700 €.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

23 - SOUTIEN AU DOMAINE SPORTIF - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Richard BOUDET

M. BOUDET – Après deux années de Covid, la saison 2022-2023 s'est ouverte plus sereinement avec un regain de pratiquants. Nos associations, qu'elles soient sportives, artistiques ou culturelles en sont ravies. Cela va faire du bien à tout le monde.

Il vous est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes et d'approuver les conventions correspondantes :

- 11 000 € au titre d'un soutien aux manifestations sportives,
- 21 700 € aux clubs évoluant en régional,
- 10 000 € aux petits clubs ruraux de football au titre de l'aide à la formation,

- 86 765 € au titre de l'aide aux clubs évoluant en national (notamment nous avons eu deux montées avec le Bourges XV et le Vierzon Foot),
- 9 200 € en fonctionnement et 4 400 € en investissement au titre de l'aide aux comités sportifs départementaux qui n'ont pas de contrat d'objectifs,
- et enfin 19 000 € en fonctionnement et 6 500 € en investissement au titre de l'aide aux comités sportifs départementaux qui ont des contrats d'objectifs.

Simplement pour vous dire que mardi, c'est-à-dire demain soir, Monsieur le président du Conseil départemental du Cher nous invite toutes et tous dans la tribune du Conseil départemental du Cher au Prado pour aller encourager nos basketteuses pour le match de Super Cup contre Sopron. Donc à demain soir.

M. FLEURY, Président – Merci Richard. Oui, on vous attend tous demain soir dans la nouvelle tribune du conseil départemental du Cher.

M. BARNIER – Avant de passer au vote, je signale que Daniel FOURRÉ, qui vient de partir, a donné pouvoir à Bernadette PERROT-DUBREUIL. Et j'ai oublié de signaler tout à l'heure que Sophie CHESTIER a donné pouvoir à Patrick BAGOT.

M. FLEURY, Président – Très bien, sur ce dossier de soutien au domaine sportif, pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

24 - FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER - Il vous est proposé d'attribuer un montant global de 113 175 € au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

25 - ASSISES DE LA JEUNESSE 2022 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT AUX COLLÈGES

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER - Comme nous nous y étions engagés lorsque nous avons organisé les assises de la jeunesse, nous venons rembourser les frais kilométriques des collèges qui ont fait participer leurs enfants à ces assises. Vous avez le détail pour chaque collège, pour 2 275,50 €.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Pas de voix contre. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

26 - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - CONTRAT DE DÉPÔT DES ARCHIVES PRIVÉES DU CARMEL DE BOURGES

Rapporteur : Mme Anne CASSIER

Mme CASSIER – Il vous est proposé d'approuver le contrat de dépôt d'archives prévu avec la fédération Saint Jean de la Croix des Carmélites du sud-est de la France pour l'archivage aux archives départementales des documents intéressants pour l'histoire de la communauté avant et après la révolution française, toujours conservés dans les locaux du

Carmel de Bourges, situés au 6 rue du Puits noir, lequel Carmel va prochainement fermer ses portes dans la cité berruyère.

M. FLEURY, Président – Cette délibération ne doit pas poser de problème non plus. Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

27 - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET POUR LES COLLÉGIENS DU CHER "LES COLLÉGIENS AGISSENT POUR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES"

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. BRUGERE – Il s'agit dans le cadre de la politique de valorisation de nos l'espaces naturels sensibles de poursuivre la politique vis-à-vis des collèges en la réorientant plus précisément sur les espaces naturels sensibles. En clair, les appels à projets qui avaient été passés, les projets qui ont été réalisés ces dernières années, on vous propose un nouvel appel à projets qui va focaliser les demandes sur des opérations avec les espaces naturels sensibles. Vous avez le rappel de l'historique. Vous avez en annexe le nouvel appel à projets qui est proposé. Le tout se fait en partenariat avec la direction de l'Éducation nationale. On vous propose d'approuver le règlement de cet appel à projets, qui est en annexe.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

28 - ÉCOQUARTIER BAUDENS 2021 - ADOPTION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ (CRAC)

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. BRUGERE – L'aménagement dans l'ancien hôpital militaire d'un nouvel écoquartier qui présente toutes les caractéristiques

environnementales intéressantes se fait dans le cadre d'une concession d'aménagement signée entre le Département et la société d'économie mixte (SEM) Territoria, qui a été prolongée par plusieurs avenants et qui est prévue aujourd'hui de se terminer en 2027.

La convention, et conformément au code général des collectivités, etc., prévoit que tous les ans on présente un compte rendu annuel à la collectivité (CRAC). Ce projet de compte rendu annuel est en annexe. Il est très détaillé, très illustré. Il vous permet de mesurer très concrètement l'avancement de ces intéressants travaux sur le site de Baudens.

Par cette délibération, nous vous demandons d'approuver le contenu de ce compte rendu annuel pour l'exercice 2021.

M. FLEURY, Président – Merci Didier. Donc nous prenons acte du compte rendu annuel.

Mme FÉLIX – Merci de noter s'il vous plait que nous ne prenons pas part au vote, Hugo LEFELLE, moi-même et Yann GALUT

Prend acte (Irène FÉLIX, Hugo LEFELLE et Yann GALUT ne se prononcent pas).

29 - LAC DE SIDIAILLES - ESPACE NATUREL SENSIBLE DU CHER - APPROBATION DU PLAN DE GESTION 2022-2031

Rapporteur : M. Didier BRUGERE

M. BRUGERE – Concernant de nouveau les espaces naturels sensibles, et plus précisément Sidiailles, nous avons fait approuver par le comité de pilotage du site un nouveau plan de gestion il y a une quinzaine de jours. Ce nouveau plan de gestion est présenté en annexe. Il couvre la période 2022-2031 et il prévoit toute une série d'actions liées à la gestion, à la préservation, à la sécurité et à la valorisation de ce très beau site dans le

sud de notre Département. On vous demande donc d'approuver le plan de gestion annexé au présent rapport. Vous avez tout le détail.

M. FLEURY, Président – Pas de souci pour adopter ce plan de gestion ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

30 - VÉLOROUTE "CATHÉDRALE DE BOURGES A SULLY-SUR-LOIRE, VIA L'ÉTANG DU PUITS" - V48 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Rapporteur : Mme Béatrice DAMADE

Mme DAMADE – Il s'agit d'approuver le plan de financement prévisionnel de la véloroute cathédrale de Bourges à Sully-sur-Loire en passant par l'Étang du puits, afin d'engager les démarches officielles de sollicitation de programmation financière auprès des différents partenaires du projet, sachant qu'il y a donc le Département, la Région, les fonds européen de développement régional (FEDER), l'État ainsi que les trois collectivités concernées par cette véloroute. Le financement est basé sur un budget de 8,7 M€.

M. FLEURY, Président – Très bien. Très beau projet. Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

43 - MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Au titre des manifestations d'intérêt départemental, il vous est proposé d'approuver l'individualisation de subventions pour un montant total de 15 476,50 €. Vous avez donc la liste des associations. Serge.

M. MÉCHIN – Me concernant, président, je m'abstiendrai sur une subvention qui concerne l'association des maires ruraux du Cher. On ne peut pas être président d'une association de défense rurale et attaquer 26 communes pour des raisons personnelles.

M. FLEURY, Président – D'accord. Donc abstention de Serge MÉCHIN sur ce dossier 43. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté (M. Serge MÉCHIN ne prend pas part au vote).

44 - PERSONNEL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé d'approuver, comme la tradition le veut à chaque délibération des ajustements au tableau des effectifs, la mise en place d'un compte épargne temps au sein du centre départemental de l'enfance et de la famille au 1er janvier 2023, d'actualiser le règlement du compte épargne temps, d'approuver des ajustements concernant le régime indemnitaire du CDEF, de procéder à une évolution des lignes directrices de gestion, de prendre acte à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025 des mises à disposition auprès de deux travailleurs sociaux, d'approuver la convention cadre de mise à disposition d'agents du Département sapeurs-pompiers volontaire avec le SDIS du Cher, d'approuver la convention de partenariat avec le SDIS du Cher relative à la prévention et à la formation en matière de prévention des risques professionnels et de la santé au travail, et de valider des actes concernant les élections professionnelles de décembre prochain au CDEF.

Pas de souci ? Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à la majorité (10 abstentions).

45 - INDEMNITÉS DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Afin de tenir compte des évolutions de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022, il vous est proposé de fixer à 1 455 000 € le montant total des indemnités de fonction des élus pour l'année 2022 et de fixer à 1 495 000 € le montant total annuel des indemnités de fonction des élus. C'est la délibération classique qui tient compte de l'évolution du point d'indice. Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

46 - COLLABORATEURS DE CABINET

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Afin de prendre en compte les évolutions en termes de personnel, il vous est proposé d'affecter un crédit de 435 000 € par an aux moyens humains alloués au cabinet à compter du 1er janvier 2023 et de fixer à 390 200 € le montant du crédit affecté pour l'année 2022 compte tenu de la date d'application de la hausse de la valeur du point d'indice et de la mise en œuvre de la nouvelle organisation du cabinet.

Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

47 - MAINTENANCE ET ÉVOLUTION DU PROGICIEL GEOMAP-IMAGIS - AUTORISATION À SIGNER L'ACCORD-CADRE

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Dans ce rapport il vous est proposé d'autoriser le président à signer un accord-cadre à bons de commande d'un montant de 300 000 € hors-taxes maximum avec l'opérateur 1 Spacial pour la maintenance et l'évolution du progiciel GEOMAP IMAGIS et ses outils associés. Ce logiciel est utilisé par la direction des routes et de la mobilité.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

48 - MAINTENANCE ET ÉVOLUTION DU PROGICIEL IODAS - AUTORISATION À SIGNER L'ACCORD-CADRE

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Ce rapport est similaire au précédent mais concerne le logiciel IODAS, utilisé par la MDPH, maison départementale des personnes handicapées. Le montant maximum de l'accord-cadre à bons de commande qu'il vous est proposé de signer avec l'opérateur Inetum est de 300 000 € hors taxes.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

49 - APPROBATION DE LA CONVENTION - AVEC LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE - 2022-2024

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE - Il vous est demandé d'approuver et d'autoriser le président à signer la convention 2022-2024 avec la région Centre Val de Loire. Cette convention répond aux orientations thématiques suivantes : la transition écologique et énergétique par la rénovation de l'EHPAD de Bellevue, le maintien à domicile des personnes âgées, la santé, le tourisme, les véloroutes et la mobilité douce, le très haut débit, la culture et le patrimoine. Son montant est de 22 976 000 €, dont 12 451 000 € pour la région et 10 525 000 € pour le Département.

Mme FÉLIX – Je trouve cette convention intéressante, utile et équilibrée. Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que le montant sur lequel je me suis engagée concernant le financement du pôle de formation sanitaire et sociale n'est pas celui qui est inscrit ici. Rappelez-vous, je vous avais proposé 500 000 €.

M. FLEURY, Président – Oui, on amendera pour que le chiffre annoncé soit en concordance. Donc on vote, mais avec l'amendement. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

50 - RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE MUTATION 2022

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Il vous est proposé de répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et de mutation 2022 suivant le tableau joint en annexe. Cette répartition d'un montant de 5 094 239,75 € concerne les communes de moins de 5 000

habitants du Département à l'exception de Sancerre, classée comme station de tourisme, qui bénéficie de versements directs.

M. BARNIER – Je signale le départ de Marie-Christine BAUDOIN qui donne pouvoir à Mélanie CHAUVET.

M. FLEURY, Président – Très bien. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

51 - RÉPARTITION DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2022

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Il vous est proposé de répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle 2022 suivant le tableau joint. Cette répartition d'un montant de 2 073 174 € concerne les communes de moins de 400 habitants. À noter que les communes d'Aubinges et de Crosses, qui ont dépassé les 400 habitants en 2022, ont bénéficié d'une dotation de sortie progressive.

M. FLEURY, Président – Très bien. Pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

52 - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT D'OCTROI DES GARANTIES D'EMPRUNTS

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Ce rapport présente le nouveau règlement de la garantie d'emprunt octroyée par le département. Ce règlement permet de prendre en compte l'une des recommandations émises par la chambre régionale des comptes lors de son dernier contrôle de gestion du

Département. En matière de logement social, ce règlement assure une égalité de traitement entre chaque demandeur et permet au Département d'intervenir de façon plus conséquente au profit des opérations situées hors agglomération.

M. FLEURY, Président – Irène.

M. FÉLIX – Je rebondis sur ce que disait Hugo LEFELLE à l'entrée de cette assemblée. Je suis toujours étonnée de voir l'imagination qu'il faut mobiliser pour ne pas traiter certains territoires comme les autres. Là, concernant les garanties d'emprunt sur le territoire de Bourges Plus, l'argument c'est : parmi les compétences de la communauté d'agglomération Bourges Plus figure l'équilibre social de l'habitat.

Du coup, je suis allée voir les compétences des intercommunalités voisines. Berry Grand Sud a dans ses compétences développé le logement social. La Septaine a la politique du logement social concernant des projets groupés prenant en compte au moins quatre logements. Sauldre et Sologne a le schéma directeur du logement social. Vierzon Sologne Berry a le logement social d'intérêt communautaire et opérations d'intérêt communautaire. Terres du Haut Berry a actions en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire. Et j'en ai peut-être loupé quelques-unes.

Je voulais dire que... ne vous donnez pas tant de mal. Manifestement le Département ne veut pas faire le même effort sur le territoire de l'agglomération. Après tout je peux l'entendre, mais disons les choses sans aller chercher des arguments compliqués.

Cela dit, après relecture de l'ensemble, ce que je comprends c'est que ces garanties vont s'appliquer aux deux bailleurs. Je le dis aussi, chez un des bailleurs nous avons un siège parce que collectivité en charge de l'habitat social, ou de l'habitat. Dans l'autre, nous n'avons toujours qu'un strapontin, à la bienveillance du Conseil départemental. Je pense que ça

mériterait qu'on reparle de ça un jour. Parce qu'en fait ça n'est pas tout à fait la même chose.

Et je pense que si effectivement vous appelez Bourges Plus dans sa responsabilité d'opérateur de l'habitat et dans sa responsabilité d'autorité organisatrice de l'habitat que nous appelons de notre vœu, alors il faudra sans doute reprendre cette discussion sur le rôle des uns et des autres. Voilà. Ceci étant dit, nous adopterons cette délibération.

M. FLEURY, Président – Très bien, et je vous en remercie Irène. Sur ce dossier, pas de voix contre ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

53 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES INSTANCES DE LA COMMANDE PUBLIQUE - MODIFICATION

Rapporteur : M. Philippe CHARRETTE

M. CHARRETTE – Je vous demande d'approuver la mise à jour du règlement intérieur de la commande publique compte tenu des évolutions de réglementation et des pratiques internes.

M. FLEURY, Président – Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

54 - TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS ET COURS ADMINISTRATIVE D'APPEL DE VERSAILLES - CONVENTION DE MÉDIATION

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Afin de faciliter la médiation judiciaire dans les futurs contentieux administratifs de la collectivité, sans comporter aucune obligation de résultat, il vous est proposé de prendre acte de la

convention relative à la mise en œuvre de la médiation dans le ressort du tribunal administratif d'Orléans à conclure avec la cour administrative d'appel de Versailles et le tribunal administratif d'Orléans.

On peut prendre acte sans problème je pense. Je mets aux voix ce dossier.

Prend acte.

55 - DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS

Rapporteur : M. Jacques FLEURY

M. FLEURY, Président – Il vous est proposé de prendre acte de l'information relative aux actes pris par le président du Conseil départemental dans le cadre des délégations de compétences du Conseil départemental pour la période du 5 janvier 2022 au 13 juillet 2022, hors commande publique et en matière de commande publique. Pas de souci ? Je mets aux voix ce dossier.

Prend acte.

56 - MOTION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE – SERVICE DÉPARTEMENTAUXD'INCENDIE ET DE SECOURS

Rapporteur : M. Patrick BAGOT

M. FLEURY, président – Il nous reste donc les deux motions. La première fait suite à une réunion importante qui a eu lieu mardi dernier en présence du président du SDIS, des colonels et de l'ensemble des présidents et vice-présidents des SDIS de la région Centre. Je vais laisser Patrick BAGOT, président du SDIS, présenter cette motion.

M. BAGOT – Merci président. Le mardi 11 octobre 2022 se sont réunis dans le Département du Cher le président du Conseil départemental du

Cher, les présidents des services départementaux d'incendie et de secours de la région Centre Val de Loire, de la Nièvre, pour trois d'entre eux présidents de Conseil départemental. Deux sujets majeurs ont été abordés : le secours d'urgence aux personnes et les effets de la désertification médicale sur les sapeurs-pompiers ; les effets du changement climatique et les retours d'expérience de l'été en particulier de 2022.

Le secours d'urgence aux personnes et les effets de désertification médicale sur les sapeurs-pompiers :

Les présidents des SDIS de la région Centre Val de Loire et de la Nièvre ont à l'unanimité reconnu un impact positif de la réforme des transporteurs sanitaires urgents, publiée en avril dernier, sur la sollicitation opérationnelle de leurs SDIS, considérant les ambulanciers comme de véritables acteurs de l'urgence préhospitalière, notamment pour répondre aux interventions qui ne sont pas en théorie de la mission des SDIS.

Cette évolution est un premier levier d'action. Malheureusement, la désertification médicale s'accentuant dans les territoires du centre de la France comme dans beaucoup d'autres, elle occasionne une sur-mobilisation des services d'urgence déjà très fragiles, comme celle des ambulanciers privés pour lesquels la ressource humaine reste en tension.

Le SDIS, dans ce contexte et au vu notamment de son implantation locale 24 heures sur 24, sept jours sur sept, de sa proximité territoriale et de son maillage, supplée régulièrement ces structures. Plus concrètement, cette situation se traduit par une sollicitation opérationnelle du secours non urgent encore importante et par d'autres effets domino tel que régulièrement le refus de transporter des victimes dans les services des urgences du centre hospitalier le plus proche du lieu de l'intervention malgré une régulation médicale en amont par le SAMU,

ou encore des délais d'attente importants au service d'urgences, de plusieurs heures parfois.

Le nombre de médecins généralistes sur le territoire est largement insuffisant avec des permanences de soins ambulatoires de médecins de nuit ou le week-end quasi inexistantes. Un dimanche, à titre d'exemple, seuls deux à trois médecins généralistes pouvant se déplacer à domicile et à disposition du SAMU sont de permanence sur l'ensemble du territoire du Cher, occasionnant de fait un afflux d'appel au SAMU et une sollicitation presque insoutenable des ambulanciers privés et des moyens du SDIS.

Plus impactant encore pour les SDIS, cette fragilité se caractérise par des fermetures totales ou partielles de ces mêmes services, occasionnant des délais de transport plus longs et jouant potentiellement sur l'état de la victime. A ce sujet, aurait-on admis la fermeture de quelques centres d'incendie et de secours d'importance l'été dernier ?

Aussi, il est rappelé que le modèle de sécurité civile est composé à 85 % environ de sapeurs-pompiers volontaires, dont ce n'est pas la profession, et confrontés en jours-semaine particulièrement à des contraintes de disponibilité pour cause de travail ou de vie personnelle et familiale.

Ces contraintes imposées par ce contexte sanitaire actuel pèsent négativement sur la motivation des sapeurs-pompiers volontaires et de leur disponibilité. Elles réduisent fortement la capacité des moyens du SDIS assurant la couverture opérationnelle et, de fait, obligera à terme, si la situation perdure, le recrutement d'effectifs supplémentaires en sapeurs-pompiers professionnels dans une grande partie de tous les territoires, même les plus ruraux.

Plus inquiétant, à plus long terme dans un contexte de perte de sens de la mission de sapeurs-pompiers, a fortiori volontaires, et de changement

de société, le modèle de sécurité civile pourrait se retrouver lui-même en très grande difficulté.

Les effets du changement climatique et le retour d'expérience de l'été particulier 2022 :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les sapeurs-pompiers ont été à l'été 2022 et seront encore dans les années à venir fortement mobilisés pour répondre aux effets du changement climatique.

La saison estivale passée, avec de nombreux feux de végétation simultanés dans toute la France et pas seulement dans l'arc méditerranéen et le sud-ouest, combinés à des phénomènes exceptionnels et violents d'intempéries, a atteint son paroxysme, plaçant les SDIS de la région Centre Val de Loire et de la Nièvre au bord de la rupture capacitaire.

Cette coopération inter-SDIS et cette solidarité se sont faites grâce à un engagement de tous les instants et sans compter des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques des SDIS que les présidents de SDIS remercient chaleureusement.

Deux des sujets majeurs abordés dans cette rencontre dépendent de l'avenir des SDIS de la région Centre Val de Loire et de la Nièvre. De fait, il est maintenant urgent de faciliter l'exercice des missions des sapeurs-pompiers, notamment volontaires, dans nos territoires.

Cette nécessité ne se fera pas sans un travail en profondeur et plus qu'urgent sur les causes mêmes de cette conjoncture.

M. FLEURY, président – Merci Patrick. Voilà résumé donc que ce qui a été débattu comme je vous l'ai dit avec les présidents et vice-présidents de SDIS et les colonels, réunis mardi dernier à Noirlac. C'est ce qui a fait l'objet d'un communiqué après leur séance de travail, qui a été riche.

M. BAGOT – Et de ce fait, unanimement avec les présidents et les directeurs on a souhaité que chacun fasse passer le message dans les quotidiens de chaque Département. On a tous été unanimes sur ce sujet et sur la gravité qui fait que s'il n'y a rien qui change, on va dans un mur. On va dire que le problème médical qu'on a sur le territoire risque de nous entraîner tous, je parle des SDIS, dans une catastrophe parce que si aujourd'hui souvent on a tendance à dire qu'on est en train de mettre un pansement sur une jambe de bois, s'il n'y a rien qui est fait ça va s'empirer et on n'a toujours pas résolu le problème de la désertification.

M. FLEURY, président – Ce sujet a fait l'objet de nombreux débats ce matin, dans cette assemblée. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur MICHOUX.

M. MICHOUX – Complètement d'accord sur le constat. Est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de voir quelques propositions ? Parce qu'on voit des problématiques qui sont l'organisation des soins, le financement des SDIS et le type de reconnaissance qui peut être celui demandé par les sapeurs-pompiers volontaires. Peut-être qu'il serait intéressant dans une motion d'avoir ces axes précisés. Je n'utiliserais pas le mot catastrophe comme mon collègue parce que ça pourrait être mal senti. On pourrait penser qu'on dessert le Département en disant qu'il n'est plus attractif, allons-y tranquillement, mais il me paraît important dans une motion qu'apparaissent des axes.

M. FLEURY, président – D'autres interventions ? Le temps viendra je pense pour qu'on parle du financement du SDIS. Je pense qu'on l'abordera dans le cadre du budget.

M. BAGOT – Juste pour répondre à mon collègue, les pistes ont les a dites depuis ce matin. C'est-à-dire que pour la désertification, les pistes, si on a des médecins, si on a des urgentistes, si on a SOS médecins qui reprend le travail parce qu'il y aura du personnel sur le territoire, il y a plein de choses, en tout cas pour le secours aux personnes, qui vont

diminuer. Donc c'est une piste dont on parle depuis des mois et dont on parle depuis ce matin. C'est surtout la désertification médicale. Nous déjà avec ça, c'est énorme.

M. FLEURY, président – Très bien. Pas de désaccord pour approuver cette motion ? Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

58 – MOTION DU GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE ET PARTENAIRES - ÉNERGIES

M. FLEURY, président – Nous allons aborder le vœu du groupe Communiste, écologique et partenaires avec Delphine PIÉTU. Mais avant, on en a parlé avec le groupe Avenir pour le Cher, je pense que vu l'importance du sujet, je vous laisserai bien volontiers la parole, nous préférerions, nous groupe Avenir pour le Cher, plutôt que ce vœu, faire une lettre qui serait cosignée, adressée au président de la République, en reprenant les principaux passages de votre vœu. Parce que le sujet est d'importance et je pense qu'il mérite d'être encore un peu plus travaillé. Nous, on n'a même pas les premiers bilans du surcoût qui sera imposé à la collectivité par rapport à l'énergie. C'est en train d'être fait puisqu'il y a plein de contrats qui sont en train d'être renouvelés et je préférerais qu'on s'accorde un tout petit peu plus de temps pour qu'on puisse retravailler ensemble ce vœu. Mais je vous laisse la parole bien sûr.

Mme PIÉTU – Après, est-ce qu'il y a quelque chose qui vous dérange sur la motion ? Est-ce qu'il y a des choses qui vous dérangent ou est-ce que ça ne va pas ?

M. FLEURY, président – C'est un vœu très politique quand même. Je pense qu'il faut qu'on se laisse un peu de réflexion.

Mme PIÉTU – Après, on peut quand même passer au vote. Est-ce qu'on ne peut pas la voter ? Ça ne nous empêchera pas de travailler avec vous. Je ne sais pas ce que vous en pensez. C'est-à-dire que nous on propose une motion, vous pouvez voter contre, nous voter pour, mais après ça ne nous empêchera pas de travailler ensemble sur un autre courrier. Puisque là c'est aussi un courrier qu'on propose d'adresser à Monsieur le président de la République. À vous de voir.

M. FLEURY, président – Nous on préférerait retravailler ce courrier.

M. LEFELLE – On ne va pas tourner autour du pot. Est-ce qu'on peut nous dire quels sont les éléments qui posent problème au groupe Avenir pour le Cher dans la motion ? Ne nous faites pas croire qu'il n'y en a pas, sinon vous le voteriez. Autant se dire les choses. Il ne faut pas prendre des pudeurs de gazelles non plus.

M. BOUDET – Rien ne te pose problème dans l'intégralité du document, Hugo ? C'est bien ce que j'entends. Vous voulez voter cette motion ?

M. LEFELLE – Nous on veut la voter.

M. BOUDET – Nous, nous voterons contre. Donc c'est très clair. Nous vous proposons de faire un courrier cosigné et un courrier que nous allons travailler ensemble et qui soit effectivement dans un registre peut-être un petit peu différent. Voilà. Vous avez donc notre position. Un travail collectif, de l'intelligence collective, mais pas forcément avec les mots que vous employez.

Mme PIÉTU – Ce serait aussi de l'intelligence collective de voter cette motion donc on va vous proposer… c'est notre point de vue…

M. BOUDET – Tout à fait. Je ne commente pas votre point de vue. Je vous dis simplement ce que nous nous allons faire et ce que nous vous proposons.

Mme PIÉTU – Je vous en remercie et on travaillera volontiers avec vous, mais moi je vous dis aussi que ça peut être de l'intelligence collective de proposer cette motion au vote et donc nous désirions que cette motion soit votée tout de même. Je vous en remercie.

M. FLEURY, président – Donc vous avez déjà le résultat par la voix du président du groupe Avenir pour le Cher. Le groupe Avenir pour le Cher, dans l'état actuel des choses, ne votera pas cette motion.

M. LEFELLE – En toute sincérité, j'ai déjà vu des débats sur des motions. S'il y a des termes qui posent souci, il faut peut-être les expliciter, voir si on peut les enlever ou les modifier. Parfois, un mot à la place d'un autre et chacun y trouve son compte. Moi, je trouverais dommage que sur ce sujet-là, ce serait compliqué qu'on n'essaye même pas de trouver une formulation qui convienne. Maintenant, si vous ne voulez pas, on vote et vous voterez contre la motion. Nous voterons pour et chacun retournera chez lui. Mais c'est vrai que c'est peut-être un peu dommage.

M. BOUDET – C'est pour ça que nous vous proposons de faire un travail ensemble sur un sujet qui peut être travaillé ensemble et qui est d'une telle importance que nous devons présenter quelque chose parce que ce n'est pas un sujet uniquement d'un groupe politique, mais de l'ensemble de la majorité et de l'opposition départementale. C'est simplement ça Hugo.

M. MICHOUX – Si ce n'est qu'un problème de motion du groupe Communiste, écologique et partenaires, c'est vrai qu'on en a l'initiative, mais s'il n'y a que ça, le vote étant effectué il n'apparaît plus que c'est une motion avec ces trois termes qui pourraient déranger certains. On est vraiment sur un problème de fond et l'urgence va arriver rapidement. Nos collectivités sont toutes impactées. On sait déjà qu'il y a pas mal de communes, de communautés de communes qui ont pris ce type d'engagement. À charge de prendre nos responsabilités et si vraiment il y a des choses qui posent problème, on les retire. Mais ce n'est pas dire on

va faire ça dans un bureau quelque temps plus loin. On est une assemblée délibérative, c'est une motion politique. D'ailleurs, on est du personnel politique quand on est là je pense bien.

M. FLEURY, président – Laissez-nous juste un petit peu de temps pour retravailler ce vœu.

Mme FÉLIX – Mon intervention va paraître décalée, mais elle ne l'est pas tant que ça. Ce matin je vous ai laissé en cours de matinée, je présente mes excuses à chacun d'entre vous, pour aller à l'inauguration d'un bâtiment à MBDA, à l'entrée de gauche, un beau bâtiment de logistique qui a été construit récemment et à cette occasion le PDG de MBDA, Éric BARANGER, était présent et nous avons échangé. Nous avons notamment échangé sur les questions liées à la politique énergétique.

Je lui parlais des engagements de l'agglomération en matière de production d'énergies renouvelables et des partenariats et échanges qu'il y avait entre certains porteurs de projets sur l'agglomération et son entreprise. Lui me disait tout l'enjeu que ça représentait pour une entreprise comme MBDA, qui est une très grosse consommatrice d'énergie, et les inquiétudes qu'il avait, y compris sur l'approvisionnement en énergie de son entreprise, ce qui m'a un peu sidérée quand on sait combien cette entreprise est sollicitée par l'État aujourd'hui.

Si je vous dis ça, c'est parce qu'au fond il me suggérait des boucles locales en matière d'énergie, il me suggérait la possibilité de reprendre la main finalement sur l'approvisionnement énergétique de l'agglomération. Bref, il me disait combien l'intervention publique en matière de production et de distribution d'énergie était aujourd'hui stratégique pour le pays et combien, et mes amis communistes pourront ironiser avec un peu de regret sur mes propos, je l'entendrais, combien la question de l'ouverture au marché de biens essentiels comme l'électricité et le gaz entraîne pour les citoyens, les petites et grandes entreprises, les

agriculteurs et les collectivités locales pas simplement une impossibilité d'acquitter des factures, mais aussi une vraie question vitale finalement et de sécurité. Je voulais simplement à l'occasion de cette motion témoigner de ça parce que je pense que ça peut peut-être contribuer à éclairer les débats que nous aurions, que vous auriez, ou les questions que vous vous poseriez.

M. FLEURY, président – Merci beaucoup. Bien. Donc vous voulez voter la motion ?

Mme PIÉTU – On travaillera avec vous, il n'y a pas de souci. Est-ce qu'on peut quand même inscrire aux débats qu'on a voté la motion et que vous ne l'avez pas votée, peu importe. On va retravailler dessus, mais nous on désirerait qu'elle soit votée aujourd'hui. C'est tout. Après on aurait pu, effectivement on l'a déjà fait comme le disait Hugo, on a déjà voté des motions et on avait échangé quelques mots ou modifié quelques petites choses. On l'a déjà fait dans les précédents mandats. Maintenant, on ne le fait pas, on ne le fait pas.

M. FLEURY, président – On vous proposera rapidement... on ne va pas repousser très longtemps le projet. Donc pour cette motion, qui vote pour ?

M. BARNIER – Juste pour préciser, Béatrice DAMADE est partie elle a donné pouvoir à Anne CASSIER. Et du coup j'ai la délégation de Fabrice CHOLLET, qui l'avait précédemment donné à Béatrice DAMADE.

M. FLEURY, président – Donc motion adoptée par les groupes de l'opposition. Ainsi se termine notre session d'automne. Merci à vous toutes et tous pour les débats.

Rejeté à la majorité (24 voix défavorables, 14 voix favorables).

(L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 14 heures 55.)

Le secrétaire
de séance,

Anne CASSIER
(pour Patrick BARNIER empêché)

Le président,

Jacques FLEURY